

Assises de l'entrepreneuriat

Pour une France entrepreneuriale

20

13

Enjeux pour le Medef

1. Corriger la fiscalité globale des PV de cession pour converger vers la moyenne européenne
2. Améliorer la compétitivité des start-up, TPE, PME et ETI en tenant compte du contexte concurrentiel européen et international :
 - a. un accès au financement plus diversifié, plus adapté
 - b. une fiscalité de l'épargne favorable aux entreprises
 - c. une PME Attitude généralisée auprès de tous les acteurs publics et privés
 - d.
3. Démocratiser et valoriser l'entrepreneuriat auprès du plus grand nombre et notamment des jeunes générations
4. Obtenir un plan d'action interministériel ambitieux qui s'inspire de la stratégie entrepreneuriale mise en place au Québec « Foncez, tout le Québec vous admire ! »

Principales recommandations du Medef

1. Un Etat qui favorise l'entrepreneuriat en inscrivant dans la Constitution la liberté d'entreprendre
2. Un système éducatif partenaire de la dynamique entrepreneuriale
 - a. Inscrire le développement de l'esprit d'entreprendre parmi les missions de l'école
 - b. Faire évoluer les méthodes pédagogiques pour qu'elles favorisent la créativité et l'esprit d'initiative des élèves, notamment par les outils numériques
 - c. Enseigner les vertus de l'échec surmonté notamment par une approche pédagogique plus active et expérimentale
 - d. Généraliser, au collège, les mini-entreprises et renforcer, en classe de 3ème, l'option Découverte Professionnelle 3 heures (DP3)
 - e. Faire de l'enseignement professionnel une véritable filière entrepreneuriale
 - f. Généraliser et rendre obligatoire à tous les étudiants l'enseignement à l'innovation et l'entrepreneuriat
 - g. Favoriser le rapprochement pluridisciplinaire
 - h. Permettre un accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise
3. Une fiscalité incarnant la « PME attitude » et compétitive
 - a. Remplacer le régime de l'article 10 du PLF 2013 par un nouveau barème d'imposition des PV de cession
 - b. Mise en place d'un PEA-PME pour drainer les investissements vers les PME en bénéficiant des mêmes avantages que pour les PEA classiques
 - c. Engagement de ne plus adopter de dispositifs fiscaux rétroactifs
 - d. Mise en place d'un interlocuteur fiscal unique pour les PME
 - e. Déclaration fiscale unique

- f. En cas de liquidation, imputation des pertes sur l'IR de l'actionnaire, dès l'ouverture d'un jugement
- g. Imputation des MV nettes sur IR de l'actionnaire à hauteur au minimum de 10.700 euros / an (limite de la déduction des revenus fonciers)

4. Un financement adapté à la diversité entrepreneuriale

- a. Financer les BFR par des outils de moyen et long terme
- b. Favoriser le développement d'une Bourse des PME
- c. Faire en sorte que la BPI puisse assurer une passerelle entre le capital-risque et l'entrée en Bourse
- d. Supprimer le privilège du Trésor pour améliorer les capacités de financement des entrepreneurs
- e. Permettre le développement du crowdfunding et des autres placements alternatifs avec un cadre réglementaire alliant flexibilité et suffisante protection de l'épargne
- f. Ouvrir l'ISF PME aux obligations longues et déplaçonner le nombre d'associés d'une holding ISF PME (50 à l'heure actuelle)
- g. Exclure la réduction d'IR Madelin du plafonnement des niches et l'ouvrir aux obligations
- h. Supprimer l'indicateur du dirigeant de la Banque de France lorsqu'aucune faute de gestion n'a été commise

5. Une énergie créatrice libérée

- a. Lancer une campagne de communication autour des outils d'aide à la création d'entreprise par les femmes
- b. Pari sur la parité dans les pépinières d'entreprise
- c. Former les opérateurs de l'emploi à la création d'entreprise et l'entrepreneuriat
- d. Créer un visa start-up pour les étudiants étrangers
- e. Permettre aux auto-entrepreneurs de s'associer

6. L'innovation accessible à tous et élargie à l'immatériel

- a. Compléter le CIR par un crédit d'impôt innovation pour tenir compte des nouveaux modes d'innovation dans les usages du numérique
- b. Faire du docteur l'interface privilégiée entre l'université et les entreprises (via CIFRE)
- c. Développer l'essaimage dans les bassins d'emploi en crise
- d. Assouplir la clause de dépendance (après avis d'Oséo ou de la BPI)
- e. Développer des plateformes d'achats collaboratifs pour les PME
- f. Favoriser la création de fonds d'amorçage au sein des PEE et des écoles doctorales

7. Une dynamique de conquête internationale

- a. Faire de l'international, une cause nationale en déclarant 2014 « l'année de l'export en France »
- b. Faire en sorte que l'anglais fasse partie du socle minimal de compétences des étudiants
- c. Créer un référentiel de formation « Commerce international » pour les BAC+3
- d. Elaborer un véritable plan marketing national et international autour de la marque France
- e. Faire de la pédagogie auprès des PME sur les opportunités liées aux accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux
- f. Favoriser en France l'émergence d'acteurs spécialisés dans le « go to market » international

8. **Un accompagnement professionnel et valorisé**
 - a. Imposer une formation à l'entrepreneuriat tout acteur ou réseaux d'accompagnement
 - b. Rendre culturellement l'administration bienveillante vis-à-vis des PME
 - c. Sensibiliser le créateur et l'entrepreneur à l'importance d'une formation continue
 - d. Sensibiliser les créateurs d'entreprise à la nécessité de souscrire à l'assurance chômage
 - e. Mettre en place une labellisation des incubateurs existants
 - f. Communiquer sur le mentoring
 - g. Valoriser l'engagement des parrains, tuteurs, mentors, ...

9. **Une responsabilité sociétale soutenue et partagée par tous, quel que soit le statut de l'entrepreneur**
 - a. Créer juridiquement un nouveau modèle de partenariat entre l'entreprise et l'association pour favoriser la co-construction et l'innovation sociétale
 - b. Mobiliser les métiers du Conseil pour accompagner ces partenariats
 - c. Définir clairement les acteurs relevant de l'ESS afin de limiter les cas de concurrences déloyales
 - d. Valoriser les engagements en terme de RSE des chefs d'entreprise sans créer de nouveaux labels, notations mais en reconnaissant les actions déjà lancées
 - e. Créer une plateforme RSE

10. **Des mutations anticipées pour rester compétitif**
 - a. Renforcer l'observatoire du numérique dans un esprit statistique et prospectif
 - b. Adapter la formation initiale et continue aux nouveaux métiers
 - c. Faire évoluer les modèles managériaux pour intégrer la co-construction et la conduite de projet partagée
 - d. Favoriser le travail collaboratif entre l'entreprise, les universitaires, les étudiants, les artistes
 - e. Garantir le libreaccès et la sécurité aux données big-data et open-data
 - f. Faire de la RSE un levier de performance et de pérennité

**Constat fait par le Medef
sur l'entrepreneuriat en France**

P

5

Parce que la croissance ne pourra se faire sans les entrepreneurs, sans l'entreprise, et que la santé de cette dernière dépend de l'environnement fiscal, financier, culturel, numérique pensé par le politique, il est urgent et vital que tout soit mis en œuvre rapidement pour créer ce contexte favorable à l'entrepreneuriat en France.

Il serait vain et dangereux de penser que cet écosystème entrepreneurial peut se créer, se penser, se décider sans tenir compte de l'environnement européen et international dans lequel évoluent quotidiennement les chefs d'entreprise français. Et si le politique fait de la lutte contre le chômage et de l'emploi sa priorité, il se doit alors de mettre en place rapidement des mesures qui soutiennent la création d'entreprise, la pérennité de l'entreprise, la croissance de l'entreprise, la transmission de l'entreprise.

Le Medef constate que si une vague de fond entrepreneuriale (cf. point 1 ci-dessous) se fait sentir depuis quelques années, et qu'une certaine diversité entrepreneuriale commence à se dessiner (cf. point 2 ci-dessous), favorisant des modèles entrepreneuriaux innovants (cf. point 3 et 4 ci-dessous), des nombreux freins restent tout de même à lever pour faire de la France une nation toute entière derrière ses entrepreneurs (cf. point 6 ci-dessous).

Au delà de l'envie d'entreprendre, c'est la capacité entrepreneuriale qu'il nous faut retrouver.

1. Nous ressentons en France une vague de fond entrepreneuriale (cf. tableau n°1 en annexe)

- Même si la France reste légèrement en deçà de la moyenne européenne, elle a multiplié son Taux d'Activité Entrepreneuriale¹ par 2 depuis 2001.
- Les créations d'entreprise sont en constante augmentation depuis 2000, même si on observe un tassement en 2012².
- 170.000 créations d'entreprise en France en 1996. 580.000, 13 ans plus tard. Aucun pays au monde n'a fait mieux.
- Impact culturel important lié à la création du statut d'auto-entrepreneur.
- Arrivée d'une nouvelle génération d'entrepreneurs³.

2. Une diversité entrepreneuriale de plus en plus évidente

a) Entrepreneuriat féminin : un important gisement de croissance

La proportion des créatrices a légèrement augmenté puisqu'elle n'était que de 27% en 2002 contre 30% aujourd'hui (versus 48% aux USA)⁴.

Malgré un niveau de formation en moyenne supérieur à celui des hommes, elles sont plus souvent confrontées à des obstacles pour porter leur projet de création. Les créatrices

¹ Ce taux, mis en place par le Babson College et la London Business School, tient compte de deux indicateurs : le taux d'entreprises émergentes (le nombre d'entreprises sur le point d'être formellement lancées) et le taux d'entreprises nouvelles (le nombre d'entreprises - agriculteurs et artisans inclus - effectivement lancées depuis moins de 3 ans et demi).

² 549.975 créateurs en 2012 (242.497 non auto-entrepreneurs et 307.478 auto-entrepreneurs)

³ La Génération Y des moins de 30 ans, même si elle demeure à la recherche d'un impérieux besoin de sécurité, rêve de création d'entreprise. Ils sont ainsi près de 50% des actifs, comme des étudiants, qui préféreraient devenir chef d'entreprise (Sondage KPMG France - novembre 2010).

⁴ Conseil Economique et Social - 2009



démarrent des projets plus modestes avec des budgets plus réduits et investissent majoritairement dans le secteur des services aux particuliers.

Cependant, le nombre de femmes chefs d'entreprise devrait augmenter considérablement durant les prochaines années et ce, pour plusieurs raisons :

- L'envie d'entreprendre est plus importante chez les femmes que chez les hommes⁵.
- La révolution numérique permet aujourd'hui de concilier plus facilement vie familiale et vie professionnelle.
- Les réseaux d'accompagnement spécialement dédiés aux femmes se structurent en France et communiquent plus largement⁶.

b) Auto-entrepreneurs : petit poisson doit devenir grand

L'auto-entrepreneur restera sans doute un des symboles les plus importants de cette révolution culturelle. Il brise à lui seul un des tabous les plus importants de notre pays : l'étanchéité des statuts de salarié, fonctionnaire et entrepreneur, qui ont coexisté côte à côte pendant des années. L'auto-entrepreneuriat permet aujourd'hui d'envisager une porosité jusque-là impossible. On peut être aujourd'hui salarié ou fonctionnaire et se lancer dans l'aventure entrepreneuriale, essayer à moindre risque, tester à moindre coût.

Au premier trimestre 2012, les auto-entrepreneurs ont généré 1,140 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Ils sont plus de 800.000 aujourd'hui. Ils ne peuvent être ignorés⁷. Des actions spécifiques d'accompagnement doivent être menées pour aider ceux qui le souhaitent à se développer.

c) Les entrepreneurs des quartiers sensibles : entrepreneurs par vocation et non par défaut

A l'inverse des idées reçues, on entreprend moins dans les ZUS pour créer son propre emploi qu'ailleurs⁸ : 75% des créateurs en Zone Urbaine Sensible étaient déjà en activité contre 54% des créateurs au niveau national.

En plus de cette motivation supérieure à la moyenne, les entrepreneurs localisés en ZUS créent au démarrage de leur activité légèrement plus d'emplois.

Les entrepreneurs des quartiers sensibles doivent faire face, en plus des freins culturels spécifiques à notre pays, à des problèmes particuliers : accès au financement, structures d'appui, etc.

⁵ Laboratoire de l'Égalité, « Perception et vécu de l'entrepreneuriat - regards croisés hommes-femmes », octobre 2012 et pour 2 femmes sur 3, la création d'entreprise est plus épanouissante que le salariat [30/01/12 - Sondage « Les femmes & la création d'entreprise » mené par OpinionWay pour l'APCE, CERFRANCE et le Salon des Entrepreneurs]

⁶ Seulement 15% des créatrices en France se font accompagner. Source : Fédération Pionnières, octobre 2012

⁷ Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime, Insee mars 2012

⁸ Étude nationale sur les entrepreneurs des quartiers sensibles - Adiva - La Nouvelle PME - Opinion Way - novembre 2010

3. De nouveaux modèles d'entrepreneuriat se développent (cf. tableau n°2 en annexe)

Coopératives d'activités et d'emploi, SCOP, entrepreneuriat social ont le vent en poupe. Elles emploient plus de 2,35 millions de salariés et distribuent chaque année plus de 50,5 milliards d'euros de masse salariale, soit environ 10 % de l'emploi salarié et de la masse salariale versée chaque année par les entreprises privées. A titre de comparaison, c'est 2,5 fois le poids de la masse salariale du secteur de l'hébergement et de la restauration et 1,5 fois plus d'emplois que le secteur de la construction.

Sur les dix dernières années, l'ESS a créé 440 000 emplois nouveaux, en croissance de 23%. Dans le même temps, l'ensemble de l'emploi privé n'augmentait que de 7 %.

Avec près de 600 000 emplois à renouveler d'ici 2020 en raison des départs en retraite, c'est un vivier d'emplois pour les 10 prochaines années.

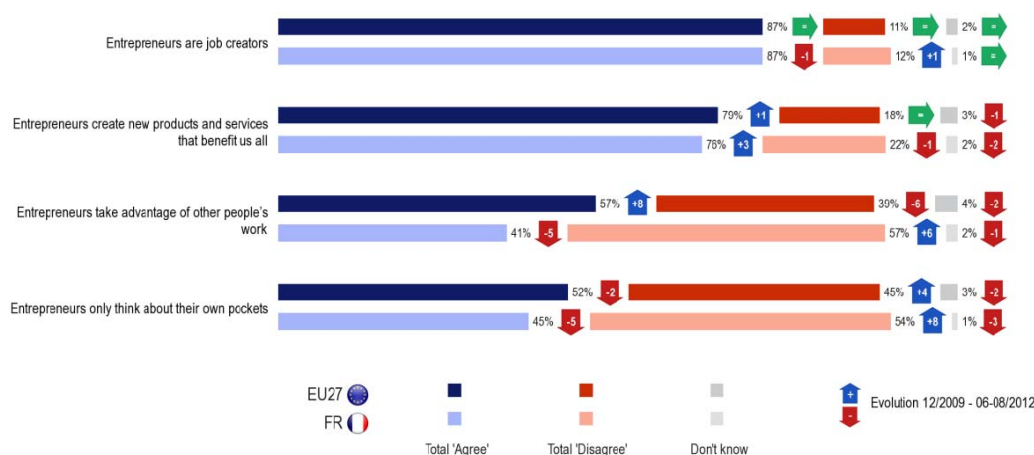
4. Portrait type du créateur actuel (cf. tableaux n°3 à 7 en annexe)

- C'est le plus souvent un homme : en 2010, les hommes représentant 72% des créateurs.
- Il est diplômé : en 2010, 51% des femmes et 40% des hommes créateurs d'entreprise ont un diplôme supérieur au baccalauréat.
- Il démarre avec moins de 4000 euros : en 2010, 34% des femmes et 28% des hommes créateurs d'entreprise démarrent leur projet avec moins de 4000 euros.
- Il est généralement déjà en activité : en 2006, 50% des créateurs d'entreprise étaient déjà en activité.
- Il veut être avant tout indépendant : en 2006, 60% des créateurs d'entreprise indiquent que la raison principale qui les a incités à créer leur entreprise, est le désir d'indépendance.

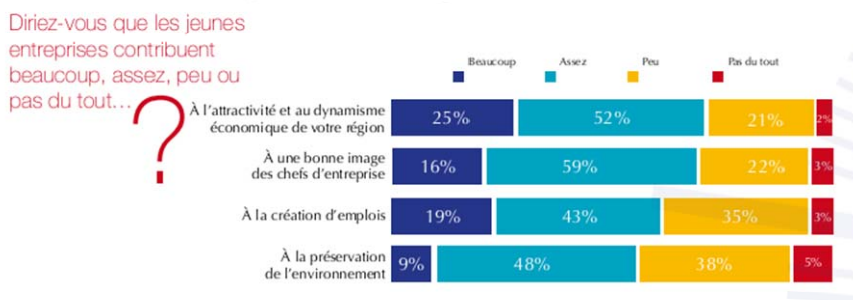
5. Un regard sur l'entrepreneur qui demeure positif

- Les entrepreneurs souffrent parfois de solitude et d'incompréhension, face à une opinion publique qui ne les comprend pas toujours ou des pouvoirs publics souvent encore trop éloignés de leur réalité.
- Pour autant, les Français restent conscients de l'importance de leur rôle dans notre économie⁹.

Q12. I am going to read you another list of statements. Please tell me if you totally agree, tend to agree, tend to disagree or totally disagree with each of them?



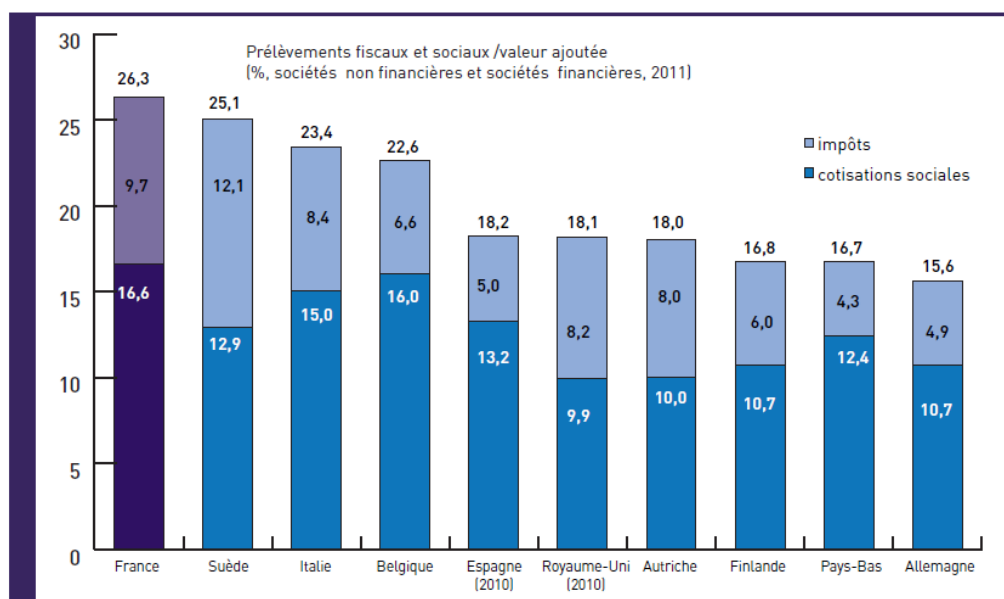
- De plus, le capital « sympathie » vis-à-vis des jeunes entreprises est important¹⁰ :



6. Il reste néanmoins des freins à lever

Notre pays souffre encore d'un nombre important de freins structurants qui bloquent le développement massif de l'entrepreneuriat en France.

- L'étanchéité des statuts. Notre société s'est construite sur des modèles protecteurs, des statuts quasiment étanches empêchant un salarié ou un fonctionnaire de s'imaginer un jour entrepreneur. Ou un chef d'entreprise de devenir parlementaire.
- Le poids des charges toujours trop important pour les entreprises françaises.



Source : Eurostat

- Les difficultés du passage à l'acte. Culturel. Lié au fait que les Français craignent encore trop souvent l'échec et classent depuis plus de 10 ans le risque économique devant le risque environnemental et technologique.
- Une instabilité réglementaire chronique.
- Financement : un chemin pavé de nombreuses difficultés. C'est le principal problème mis en avant par les créateurs.

¹⁰ L'envie d'entreprendre des Français - Baromètre national 2011

Les propositions du Medef

P

10

Atelier n°1

« Développer l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes »

Rappel des objectifs de l'atelier

Donner envie d'entreprendre et engendrer une véritable culture entrepreneuriale chez les jeunes

- Comment fédérer les initiatives publiques, associatives ou privées en faveur du développement de l'esprit d'entreprendre et mutualiser les moyens des acteurs ? Comment, en s'inspirant notamment des meilleures pratiques mobiliser des compétences au service de cet objectif (mécénat de compétences, mobilisation des seniors) ?

Développer les démarches de sensibilisation des élèves à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes (collège et toutes filières du lycée)

- Développer les aptitudes personnelles nécessaires à l'entrepreneuriat, transmettre la culture et l'envie d'entreprendre, permettre de comprendre le fonctionnement du monde professionnel et d'une entreprise, découvrir les différents secteurs d'activité, donner une perspective aux matières enseignées et aux différents cursus scolaires. Comment favoriser le développement de cette culture entrepreneuriale dans les enseignements généraux ? Faut-il des espaces d'enseignement ou des dispositifs dédiés à cet objectif ?

Généraliser l'enseignement de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes dans toutes les filières de l'enseignement supérieur

- Comment renforcer, en particulier, le contenu pédagogique de cet enseignement (cours « boîte à outils de l'entrepreneur », cours d'étude de projet, valorisation du centre de recherche, incubation, fonds d'amorçage) ? Comment prolonger et amplifier l'expérience des Pôles Entrepreneuriat Etudiants en renforçant l'animation entrepreneuriale sur le campus (conférences, témoignages, concours, junior entreprises...), l'orientation des talents vers les startups et petites entreprises versus les grands groupes (forum de recrutement PME sur les campus), l'accompagnement à la création d'entreprise des étudiants, ainsi que la valorisation, par les concours de créateurs d'entreprise, des initiatives prises par des jeunes.

Identifier et lever les obstacles spécifiques à la création d'entreprise par les jeunes

- Evaluer l'opportunité d'un statut pour le jeune créateur étudiant (proposition Rapport Bécard 2007), améliorer l'accès des jeunes créateurs au financement, faciliter le « rebond » du jeune créateur d'entreprise en renforçant son accès au crédit suite à un premier échec.



Recommandations du Medef¹¹

1er objectif : Un état qui favorise et défend l'esprit d'entreprendre

L'entrepreneur est un acteur engagé de notre société. Cet engagement est non seulement d'ordre économique mais aussi social et sociétal. Pour autant, cet engagement de l'entrepreneur n'est pas assez « officiellement » reconnu. Aussi, pour développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes générations, il faut avant toute chose rendre la France plus entrepreneuriale et démocratiser l'entrepreneuriat. Il faut porter et soutenir nos entrepreneurs.

Propositions du Medef

1/ Afin d'encourager l'entrepreneuriat, la liberté d'entreprendre doit être inscrite dans notre Constitution. Face au principe de précaution, il est nécessaire de constitutionnaliser le principe de prise de risque.

2/ Si les formalités administratives ont été simplifiées pour les créateurs d'entreprises, ces derniers ont rarement l'occasion de recevoir un courrier officiel de remerciement. Certes un nombre croissant de maires organise des rencontres avec les nouveaux entrepreneurs débutant une activité sur leur commune. Mais il conviendrait de systématiser l'envoi d'un courrier de remerciement au créateur d'entreprise. Celui-ci devrait être à même de pouvoir recevoir cette lettre avant sa liasse fiscale ou un courrier de l'URSSAF... D'ailleurs le principe de ce courrier pourrait être étendu aux principales administrations afin qu'elles changent de regard vis-à-vis des créateurs. A l'intérieur de ce courrier de remerciement et d'encouragement, il pourrait être communiqué le nom d'une personne auprès de laquelle le chef d'entreprise pourrait se tourner pour obtenir éventuellement de l'aide

3/ Au-delà des mesures et dispositifs à mettre en œuvre, c'est le sens même donné à cet exercice des Assises de l'entrepreneuriat qui doit se retrouver dans la communication qui entoure ce plan. A l'instar du titre donné à la stratégie entrepreneuriale du Québec, « *FONCEZ ! Tout le Québec vous admire* », le plan entrepreneurial de la France doit refléter et incarner le soutien, la volonté, la détermination que toute la société française se doit d'offrir à ses entrepreneurs.

2ème objectif : Une culture économique et entrepreneuriale favorisée et diffusée à tous

Le MEDEF souhaite que la formation initiale développe par une démarche expérimentale la créativité, la capacité d'initiative et l'esprit d'entreprendre.

¹¹ Sources : Sources : Livre Blanc du Medef « Tous Entrepreneurs ! », (octobre 2011) ; Propositions du MEDEF pour la concertation « Refondons l'Ecole de la République » (Septembre 2012) ; Propositions du MEDEF pour les Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Novembre 2012).

Propositions du Medef

1/ Administration, magistrats, sportifs, corps enseignants, ... : leur formation devrait intégrer des modules de formations dédiés à la connaissance de l'entreprise, à l'environnement entrepreneurial et à l'esprit d'entreprendre.

2/ Enseigner les vertus de l'échec surmonté : Créer, c'est prendre un risque. Le risque, c'est être conscient des réalités. L'autonomie, c'est être en contact avec la réalité. Or notre système éducatif enseigne encore trop souvent la dépendance, la dramatisation et le jugement. Autant de notions trop éloignées des valeurs entrepreneuriales. L'enseignement des vertus de l'échec surmonté doit être initié le plus tôt possible dans le parcours scolaire. Ce changement de paradigme constitue une véritable révolution culturelle sans laquelle le développement durable de l'esprit d'entreprendre est impossible. Ce principe vaut également durant la vie d'un entrepreneur (cf. recommandations sur l'indicateur dirigeant).

3/ Valoriser l'approche par compétence en complément de l'approche par connaissance : Il est important que les enseignants, comme les chefs d'entreprise, valorisent toute activité extrascolaire ou professionnelle, qu'elle soit sportive, culturelle ou humanitaire, car le savoir-être d'un élève ou d'un collaborateur est tout aussi important que son savoir-faire.

4/ Stimuler toutes les formes d'intelligence, favoriser la conduite de projets collectifs et la co-construction créatrice. Pour innover dans les méthodologies pédagogiques, le numérique doit être encouragé car il renforce l'esprit d'entreprendre. Le MEDEF souhaite que la France développe les usages au numérique, intégrés au sein de tous les apprentissages et accroisse le recours aux outils adaptés pour diversifier les approches pédagogiques. Ceci, afin que la formation et le recrutement des futurs enseignants intègrent la culture numérique et développent leur capacité à mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage diversifiées.

5/ Dès l'école primaire, l'esprit d'initiative trouve à se mettre en œuvre notamment à travers des exercices faisant appel aux habiletés manuelles et aux activités de découverte et d'investigation (ex : dispositif « main à la pâte » pour l'enseignement des sciences et de la technologie au primaire). Au collège et au lycée, l'esprit d'entreprendre trouve déjà quelques applications à travers les itinéraires de découvertes (IDD), les travaux personnels encadrés (TPE) ou les travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en CPGE. Dans l'enseignement, il laisse donc une place aux pédagogies actives et inductives fondées sur une approche expérimentale [« learning by doing »] et par des projets.

6/ le Medef est fortement engagé en faveur du développement de la culture économique au sein du système éducatif et du rapprochement de l'école et de l'entreprise (Forums annuels Education-Entreprise, Semaine Ecole-Entreprise). L'acquisition par les élèves des notions économiques fondamentales contribuent au minimum à la compréhension de l'actualité mais aussi à construire les bases d'une culture économique indispensable à leur future insertion professionnelle. Rendre obligatoire, en 2010, pour tout élève de seconde, au minimum 54h d'enseignement en économie a été un progrès majeur. Les deux enseignements d'exploration en

économie proposés doivent pouvoir sensibiliser les élèves aux notions de macroéconomie, de microéconomie et aux sciences de gestion. Nous souhaitons que l'enseignement de l'économie à tous les élèves de seconde demeure obligatoire. Enfin, le cahier des charges du recrutement et de la formation des enseignants doit inclure la connaissance de l'entreprise, le développement de l'esprit d'entreprendre et la maîtrise de la culture numérique. Il doit prévoir systématiquement des périodes de découverte dans l'entreprise pour tous les enseignants en formation.

3ème objectif : Un esprit d'entreprendre diffusé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

Le MEDEF souhaite inscrire l'esprit d'entreprendre parmi les objectifs de l'école et qu'il s'acquière tout au long de la scolarité.

Propositions du Medef

1/ Le MEDEF souhaite promouvoir l'esprit d'entreprendre à l'école, au collège et au lycée :

- Le MEDEF préconise la généralisation des mini-entreprises au collège, en priorité, et au lycée : elles permettent de connaître concrètement le monde de l'entreprise et peuvent être un outil très efficace et mobilisateur pour l'apprentissage des élèves. Plus de 800 mini-entreprises concernant plus de 11 000 élèves ont été activées en 2011. Il est important que chaque enseignant puisse ainsi mettre en œuvre une mini-entreprise au moins une fois durant sa carrière.
- Les élèves doivent découvrir le monde professionnel dès le collège : la découverte du monde professionnel doit être encouragée. Depuis 13 ans la Semaine Ecole-Entreprise, dont le MEDEF est à l'origine, participe très activement à la découverte de l'entreprise et des métiers. En 2001, 20 000 élèves des collèges et des lycées y participaient, en 2011, ils étaient près de 200 000. En outre, l'orientation se nourrit des activités proposées dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations. Le MEDEF souhaite que l'option facultative de découverte professionnelle 3 H soit développée et que tous les élèves de collège puissent bénéficier de rencontres avec des chefs d'entreprise.

2/ Le MEDEF propose d'assurer l'adaptation réactive de la filière « entrepreneur » à la réalité du marché du travail : la sélection des élites et la hiérarchisation des diplômes repose en France sur la culture scolaire. C'est la capacité à réussir des concours mesurant des connaissances et des techniques scolaires qui détermine le niveau de diplôme. Le MEDEF plaide pour revenir sur cette tradition, pour faire émerger une Ecole de la diversité des voies de réussite. Elle reposerait sur une rénovation des voies professionnelles dont la première condition est un changement d'image qui pourrait d'abord passer par un changement de nom. Les voies professionnelles (lycées et alternance) pourraient être rebaptisées filières « entrepreneur ». En outre, au regard du taux de chômage très élevé des jeunes de moins de 25 ans, il n'est plus possible de créer de filière professionnelle sans évaluer en amont les perspectives de débouchés en termes d'emplois. Les branches professionnelles doivent en conséquence être davantage investies et écoutées dans la construction des diplômes, pour mieux les adapter aux besoins des entreprises et à l'évolution des métiers. C'est la raison pour

laquelle le MEDEF souhaite la création d'une instance de réflexion prospective métiers/emplois/formation.

3/ Le MEDEF recommande de promouvoir l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur :

- Le MEDEF souhaite généraliser les filières entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur : le développement de l'esprit d'entreprendre chez tous les étudiants doit participer plus clairement aux objectifs et aux missions de l'enseignement supérieur. Le MEDEF a participé à l'élaboration du référentiel de compétences entrepreneuriat et esprit d'entreprendre pour les étudiants inscrits dans les cycles Licence, Master et Doctorat. Au 30 juin 2012, 23 PEE couvraient 18 régions et concernent un potentiel de 1,1 million d'étudiants, 190 établissements dont 57 universités. 146 000 étudiants dont la moitié en université, ont été informés et sensibilisés à l'entrepreneuriat en 2011-2012 par les 23 PEE (51 % d'étudiants en licence, 47 % en Master et 2 % en Doctorat). Le MEDEF participe également à la rédaction d'un référentiel de connaissance de l'entreprise qui s'adresse aux étudiants inscrits dans les cycles licence et Master. Un plan d'actions doit être engagé pour que tous les étudiants puissent avoir au moins une fois un cours de leur cursus, une sensibilisation ou un accompagnement au projet entrepreneurial. Des spécialités de diplômes baptisés « Entrepreneurs » doivent pouvoir être proposées au bénéfice d'étudiants qui souhaitent être accompagnés dans un projet de création d'entreprise. Toutes ces expériences doivent pouvoir être prises en compte dans la délivrance du diplôme.
- Enfin, le MEDEF souhaite faciliter l'intégration des docteurs dans l'entreprise par le développement de modules de formation à l'intelligence économique, à la gestion de projets, au management de l'innovation, à l'entrepreneuriat. En outre, la mise en œuvre d'un référentiel commun des compétences acquises par les docteurs, partagé par les entreprises et les universités, pourrait déboucher sur la création de portfolio, mettant en valeur ce que peut apporter un docteur à l'entreprise pour relever les défis de la compétitivité, de la conduite du changement et de l'innovation.

Atelier n°2

« Asseoir un cadre fiscal durable pour l'entrepreneur »

Rappel des objectifs de l'atelier

Identifier des axes de simplification dans le domaine fiscal

- identifier les axes d'un cadre fiscal simple et stable pour les entrepreneurs
- puis identifier des pistes de simplification non exploitées à ce jour, tant réglementaires que déclaratives, aboutissant à des propositions concrètes, sans augmenter la dépense fiscale, notamment au regard des problématiques suivantes.

Recentrer les aides fiscales sur les jeunes entreprises qui ont un réel potentiel

- Il existe aujourd'hui de nombreux dispositifs d'aide fiscale/sociale en faveur des jeunes entreprises (statut des JEI, exonérations d'IS et de CET pour les entreprises réellement nouvelles prévues à l'article 44 sexies du CGI, etc...), sans compter les aides des collectivités territoriales. L'application de ces incitations fiscales sans ciblage pose question au regard de leur impact réel et de leur efficacité. La recherche d'efficience de ces dispositifs incitatifs et la nécessité d'en maîtriser les coûts militent en faveur d'une réflexion orientée vers des ajustements éventuels que le groupe de travail pourrait identifier au cours de ses travaux.
- Est-il nécessaire d'aider toutes les entreprises ou est-il préférable de recentrer les incitations fiscales sur des besoins réellement identifiables ? Dans cette deuxième hypothèse, quels seraient les critères d'une aide efficace ? Une réflexion pourrait être engagée sur la durée souhaitable d'une incitation fiscale. Faut-il aider les entreprises au titre des deux premières années d'activité, ou plutôt convient-il d'accompagner les entreprises au cours des trois premières années, ou au-delà ? Est-il envisageable de soutenir en priorité certaines entreprises, en fonction de leur potentiel réel afin de valoriser les projets viables ?

Etablir une fiscalité adaptée aux créateurs d'entreprises

- Le débat qui a animé l'opinion publique au cours de ces derniers mois pose la question récurrente d'une fiscalité en faveur des créateurs d'entreprises. La fiscalité applicable aux plus-values de cession d'entreprises constitue en effet un paramètre important dans la stratégie de l'entrepreneur qui s'expose à la prise de risques.
- Le groupe de travail doit permettre d'ouvrir la réflexion sur l'effet incitatif du levier fiscal sur le goût d'entreprendre. Celle-ci pourrait amener le groupe de travail à s'interroger sur les outils existants et leur efficience : aides à ceux qui réinvestissent dans un autre projet d'entreprise ou qui privilégient le soutien à de jeunes entreprises (« business angels ») ? Comment appréhender fiscalement les comportements de « rentiers » ? Faut-il différencier la fiscalité en fonction de la nature de l'investisseur ou au contraire l'uniformiser afin de ne pas provoquer de biais fiscaux ?

Faire évoluer la fiscalité pour faciliter la transmission d'entreprises

- De nombreux chefs d'entreprise sont amenés ou seront conduits à céder leur entreprise à brève échéance. Dans un certain nombre de cas, le départ du dirigeant

peut conduire à la fermeture de l'entreprise. Cette configuration renouvelle l'intérêt d'une réflexion approfondie centrée sur la transmission d'entreprises. L'aspect fiscal ne constitue certes pas l'unique paramètre de décision, mais demeure essentiel dans le schéma de transmission.

- Si les incitations fiscales en vigueur privilégient principalement le cédant plutôt que le cessionnaire, une réflexion pourrait être engagée sur la pertinence d'une telle stratégie. Les questions sont multiples. Doit-on maintenir une fiscalité incitative pour le seul cédant (exonération totale ou partielles des plus-values de cession et des droits d'enregistrement), alors même que la reprise d'une entreprise est peu valorisée dans le schéma fiscal actuel ? Peut-on simplifier, voire unifier les différents régimes de plus-values professionnelles ?
- La question de l'efficacité et de l'efficience de ces incitations fiscales est par ailleurs posée. Est-ce que ce type de fiscalité favorise réellement la transmission d'entreprises ou produit-il des « effets d'aubaine » qu'il conviendrait le cas échéant d'identifier ? Un recensement de ces régimes paraît nécessaire pour nourrir la réflexion. Une approche comparative avec l'Allemagne et le Royaume-Uni pourrait éclairer le débat, le taux de transmission d'entreprises dans ces deux pays étant réellement supérieur à celui de l'hexagone (identifier les raisons au regard de la fiscalité et des autres paramètres).

Recommandations du Medef

1er objectif : Revoir la fiscalité de l'investisseur

La loi de finances pour 2013 a institué à son article 10 un nouveau régime alourdissant considérablement la fiscalité des revenus du capital, en mettant en place des dispositions très complexes.

L'objectif du Medef est de simplifier les régimes existants (plus de 8 régimes issus ou pérennisés par la loi de finances pour 2013) et récompenser la prise de risque selon le principe : tout investisseur dans la durée est un entrepreneur.

Propositions du Medef

1/ Taxation des PV :

- Le Medef privilégie le retour à une fiscalité forfaitaire proche de la moyenne européenne (environ 28%) alors même que le régime précédent (fiscalité 19% + prélèvements sociaux 15,5%) lui était déjà supérieur.
- Le nouveau régime devra viser la simplicité maximale, tant en durée de détention que pour les régimes dérogatoires incitatifs.

2/ PEA-PME : mettre en place un nouvel outil déplaçonné pour drainer les investissements vers les PME en bénéficiant des mêmes avantages que pour les PEA classiques.

2ème objectif : Réduire l'instabilité fiscale

Eviter la remise en cause d'opérations effectuées au cours de l'année et engageant le pronostic vital de l'entreprise.

Proposition du Medef

Engagement de ne plus adopter de dispositif rétroactif.

3ème objectif : Simplification

Faciliter la vie des entrepreneurs dans leurs démarches administratives et dans leurs relations avec l'administration.

Propositions du Medef

1/ Interlocuteur unique « indépendant » pour les PME a niveau national comme départemental (relation privilégiée, possibilité de poser des questions, aide à la valorisation...).

2/ Déclaration unique (formulaire identique à celui de l'IR) pour éviter la multiplicité des déclarations aux divers organismes ou administrations (10 environ, pour des montants d'impôts ou taxes parfois dérisoires) ciblé sur les déclarations d'impôts à base identique, modalité de recouvrement identique etc...

4ème objectif : Détaxer l'échec

Rappeler que pour un « gagnant », il y a des dizaines de « perdants ». Ces derniers également doivent être soutenus (car ils ont parfois tout perdu, sauf parfois l'esprit de ré-entreprendre).

Propositions du Medef

1/ Déduction des pertes sur l'IR, à hauteur de 40% de leur montant, dès l'ouverture du jugement de liquidation

2/ Imputation des MV nettes sur IR, à hauteur de 10.700€/an (alignement sur le foncier)

5ème objectif : Avantager le repreneur

Les reprises d'entreprises par les héritiers du chef d'entreprise sont déjà traitées par le pacte Dutreil qui ne doit pas être modifié. En revanche, lorsque la reprise est effectuée par des salariés (ou repreneurs sans qualité particulière) un régime moins favorable et plus complexe est prévu (CI égal au montant de l'IS dans la proportion des droits sociaux des salariés détenus dans la société achetée + conditions). Or, l'entrepreneur ne peut pas toujours transmettre le résultat de toute une vie de travail à ses enfants.

Atelier n°3

« Mobiliser tous les talents pour la création et la reprise »

Rappel des objectifs de l'atelier

Comment lever les freins à la création d'entreprise par des femmes ?

Quels moyens complémentaires mobiliser ? Quelles actions spécifiques, en matière d'accompagnement ? Comment capitaliser l'expérience acquise les multiples réseaux nationaux ou territoriaux qui se sont constitués pour aider les femmes dans la création et la reprise d'entreprise. Quelles solutions pour rendre l'accès aux sources de financement de droits communs, plus facile ?

Comment promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes des quartiers défavorisés ?

Comment adapter les outils existants à leurs besoins ? Quels accompagnements leur proposer ? Comment favoriser leur installation dans les quartiers, mais aussi hors des quartiers ?

Comment mieux soutenir la création d'entreprise par les demandeurs d'emplois ?

Notamment, comment mieux mobiliser les réseaux d'appui dans l'accompagnement des chômeurs (rôle de Pôle emploi) ? Par quels moyens opérationnels est-il possible de valoriser « l'échec utile », c'est-à-dire la création d'entreprise qui s'avère infructueuse mais révèle les qualités d'initiative de son auteur ?

Comment faire en sorte que les étudiants étrangers, une fois leur diplôme obtenu, soient davantage incités à créer leur entreprise en France ?

Comment faire en sorte que plus d'auto-entrepreneurs créent dans un second temps une entreprise à statut classique ? Comment repérer ces auto-entrepreneurs à potentiel, quel dispositif d'accompagnement leur proposer ?

Comment mobiliser les compétences des salariés d'entreprises expérimentés dans l'accompagnement des jeunes entreprises ?

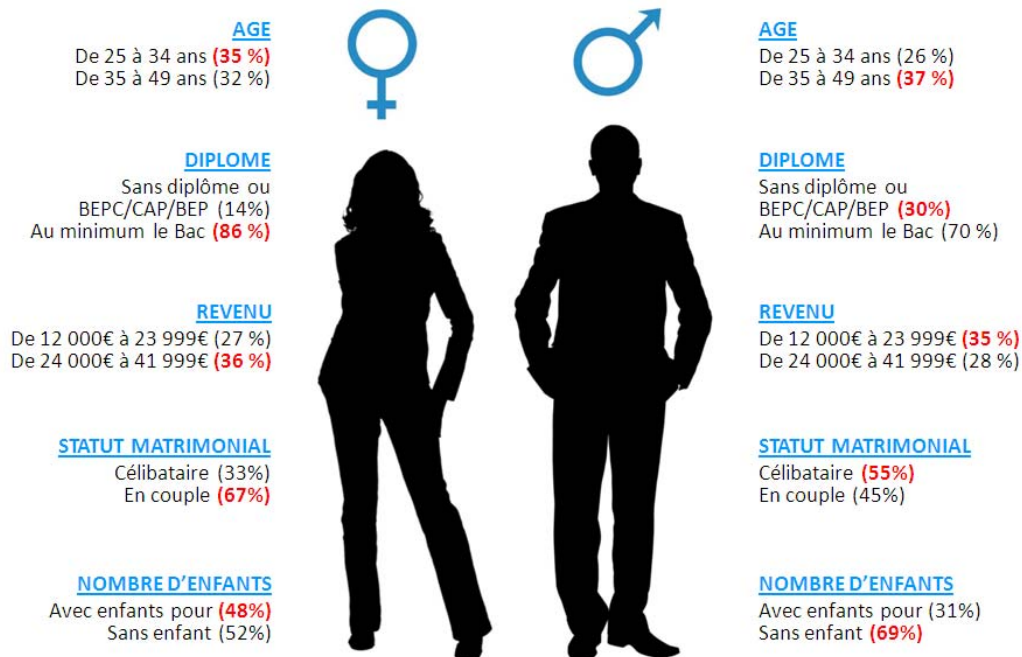
Comment lever les freins à la création d'entreprise par des femmes ?

Constat et enjeu : un important gisement de croissance

La proportion des créatrices a légèrement augmenté puisqu'elle n'était que de 27% en 2002 contre 30% aujourd'hui (versus 48% aux USA)¹².

Malgré un niveau de formation en moyenne supérieur à celui des hommes, elles sont plus souvent confrontées à des obstacles pour porter leur projet de création. Les créatrices démarrent des projets plus modestes avec des budgets plus réduits et investissent majoritairement dans le secteur des services aux particuliers.

¹² Conseil Economique et Social - 2009



Cependant, le nombre de femmes chefs d'entreprise devrait augmenter considérablement durant les prochaines années et ce, pour plusieurs raisons :

- L'envie d'entreprendre est plus importante chez les femmes que chez les hommes¹³ : 18 % d'entre elles envisagent - ou sont en train - de créer leur propre entreprise (soit près de 5 millions d'entrepreneures potentielles au sein de la population française)¹⁴
- La révolution numérique permet aujourd'hui de concilier plus facilement vie familiale et vie professionnelle.
- Les réseaux d'accompagnement spécialement dédiés aux femmes se structurent en France et communiquent plus largement¹⁵.

Problématique

- Quels moyens complémentaires mobiliser ?
- Quelles actions, en matière d'accompagnement ?
- Comment capitaliser l'expérience acquise les multiples réseaux nationaux ou territoriaux qui se sont constitués pour aider les femmes dans la création et la reprise d'entreprise ?
- Quelles solutions pour rendre l'accès aux sources de financement de droits communs, plus facile ?

Propositions du Medef

1/ Communiquer sur l'entrepreneuriat au féminin : il existe encore un plafond de verre pour les femmes souhaitant entreprendre. Il y a aujourd'hui seulement 30% de femmes chefs d'entreprise. En parler, diffuser les bonnes pratiques, c'est commencer à résoudre le problème. Une campagne générale de sensibilisation et d'information doit être menée. À cette occasion, un effort de sensibilisation sur les spécificités de l'entrepreneuriat féminin auprès des organismes de crédit est aussi nécessaire.

¹³ Laboratoire de l'Égalité, « Perception et vécu de l'entrepreneuriat - regards croisés hommes-femmes », octobre 2012 et pour 2 femmes sur 3, la création d'entreprise est plus épanouissante que le salariat (30/01/12 - Sondage « Les femmes & la création d'entreprise » mené par OpinionWay pour l'APCE, CERFRANCE et le Salon des Entrepreneurs)

¹⁴ APCE - OpinionWay janvier 2012

¹⁵ Seulement 15% des créatrices en France se font accompagner. Source : Fédération Pionnières, octobre 2012

2/ Encourager la création d'incubateurs féminins : les porteuses de projet (0 à 2 ans) à potentiel économique et créateurs d'emplois durables doivent être prioritairement aidées à travers le développement d'incubateurs féminins fonctionnant sur un modèle¹⁶ qui a fait ses preuves : le réseau Pionnières.

3/ Parier sur la parité dans les pépinières d'entreprise : les incubées doivent pouvoir par la suite intégrer des pépinières susceptibles de leur proposer un certain nombre de services à même d'alléger les contraintes inhérentes à l'installation de leur activité. Parier sur la parité dans les pépinières d'entreprises, c'est encourager celles-ci à accueillir en priorité des créatrices d'entreprise à fort potentiel.

Comment promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes des quartiers défavorisés ?

Constat et enjeux : des entrepreneurs par vocation

A l'inverse des idées reçues, on entreprend moins dans les ZUS pour créer son propre emploi qu'ailleurs : 75% des créateurs en Zone Urbaine Sensible étaient déjà en activité contre 54% des créateurs au niveau national.

En plus de cette motivation supérieure à la moyenne, les entrepreneurs localisés en ZUS créent au démarrage de leur activité légèrement plus d'emplois.

Les entrepreneurs des quartiers sensibles doivent faire face, en plus des freins culturels spécifiques à notre pays, à des problèmes particuliers : accès au financement, structures d'appui, etc.

Problématique

- Comment adapter les outils existants à leurs besoins ?
- Quels accompagnements leur proposer ?
- Comment favoriser leur installation dans les quartiers, mais aussi hors des quartiers ?

Proposition du Medef

Mieux mailler dans les quartiers la présence des structures nationale d'accompagnement : l'accompagnement par des structures nationales d'accompagnement doit permettre de lever les principaux freins auxquels sont confrontés les créateurs des ZUS : réseau et financement.

¹⁶ Le financement de l'incubateur est assuré à 80% par des subventions municipale, régionale, la Caisse des dépôts et consignations et par des organismes privés. Les créatrices qui ont intégré l'incubateur payent entre 15 et 20% du prix de revient total de l'accompagnement et de l'hébergement dont elles bénéficient.

Comment mieux soutenir la création d'entreprise par les demandeurs d'emplois ?

Constat et enjeux : une population fragilisée pourtant à l'origine des ¾ des créations d'entreprise

Près de 40% des entreprises sont créées par des demandeurs d'emplois.

Problématique

- Notamment, comment mieux mobiliser les réseaux d'appui dans l'accompagnement des chômeurs (rôle de Pôle emploi) ?
- Par quels moyens opérationnels est-il possible de valoriser « l'échec utile », c'est-à-dire la création d'entreprise qui s'avère infructueuse mais révèle les qualités d'initiative de son auteur ?

Propositions du Medef

1/ Former à l'entrepreneuriat tout acteur susceptible de délivrer de l'information au porteur de projet : dans le maquis des aides et la jungle de l'information, l'orientation du créateur est souvent difficile faute d'avoir en face de lui un interlocuteur ayant une connaissance concrète du monde de l'entreprise. Il est donc nécessaire de former à l'entrepreneuriat tout acteur susceptible de lui délivrer de l'information : CCI, Maisons de l'Emploi, Pole Emploi, associations, etc. Il pourrait être aussi envisagé de regrouper sur chaque territoire, en un lieu unique dédié à la création d'entreprise, un correspondant pour chacun d'entre eux.

2/ Professionnaliser les accompagnateurs : Il existe aujourd'hui en France 6 principaux réseaux d'accompagnement dont le professionnalisme a directement concouru aux succès de milliers de créateurs d'entreprises. Afin d'éviter toute dérive, il est proposé de labelliser ces réseaux afin que l'accompagnement devienne un réflexe pour tout porteur de projet. Il est aussi proposé que Pôle Emploi délègue à ces réseaux l'accompagnement des demandeurs d'emplois porteurs de projet.

Comment faire en sorte que les étudiants étrangers, une fois leur diplôme obtenu, soient davantage incités à créer leur entreprise en France ?

Constat et enjeux : un formidable potentiel de stimulation de notre économie

La France n'accueillerait que 9% des étudiants faisant leurs études supérieures en dehors de leur pays¹⁷, ce qui la place loin derrière les Etats-Unis (30%), le Royaume-Uni (14%), l'Allemagne (12%) et depuis peu, l'Australie (10%). Une situation que déplorent les rapporteurs. L'offre française de mobilité internationale de mobilité aux étudiants étrangers est loin d'être optimale. A cela plusieurs raisons. La première concerne l'attractivité internationale de nos universités. Le rapport annuel de l'OCDE place ainsi la France au 19ème rang sur 26 en matière d'enseignement supérieur. Or, la notoriété des universités rentre en ligne de compte dans le choix des étudiants. Une mauvaise place n'incite pas à venir étudier chez nous. Deuxième point

¹⁷ Sénat - Rapport d'information n° 446 (2004-2005) de Mme Monique CERISIER-ben GUIGA et M. Jacques BLANC, fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 30 juin 2005

litigieux : la délivrance des visas. La France à l'instar des Etats-Unis et du Canada doit être à même d'attirer une matière grise étrangère susceptible de dynamiser l'économie avec la création de start-up (En France, 41,3 % des doctorants sont étrangers¹⁸ (y compris UE).

Proposition du Medef

Création d'un visa startup : il est proposé la création d'un visa startup ouvert à tout étudiant étranger porteur d'un projet de JEl et bénéficiant de l'appui d'un réseau national d'accompagnement, de business angels français, d'un fonds de capital-risque français ou d'un incubateur d'entreprises français.

Comment faire en sorte que plus d'auto-entrepreneurs créent dans un second temps une entreprise à statut classique ?

Constat et enjeux

Au-delà du simple symbole, la création du statut d'auto-entrepreneur en 2008 a encouragé des centaines de milliers de personnes à tenter le début d'une aventure entrepreneuriale. Un début seulement. Car l'énergie de certains d'entre eux est aujourd'hui bridée. Il faut permettre au plus grand nombre de ces nouveaux entrepreneurs de franchir les seuils pour devenir entrepreneur. Leur permettre d'emprunter plus facilement, leur donner les moyens de s'associer pour se développer en réseau : ce sont autant de propositions pour les encourager à poursuivre leur développement. Afin que prochainement ils puissent avoir le choix de sauter complètement le pas et de devenir des entrepreneurs à part entière.

Problématique

- Comment repérer ces auto-entrepreneurs à potentiel, quel dispositif d'accompagnement leur proposer ?

Proposition du Medef

Permettre à un auto-entrepreneur de s'associer à un autre entrepreneur : parce que le régime de l'auto-entrepreneur est limité dans son développement et parce qu'une bonne idée peut aisément se multiplier dans tous les territoires, il convient de permettre, grâce à un outil juridique simplifié, à plusieurs auto-entrepreneurs de se mettre en réseau. Il s'agit d'imaginer un contrat de développement qui permette de transférer, louer ou autoriser l'exploitation d'une idée, d'une méthode ou d'un savoir-faire.

¹⁸ Infos migration n°29, novembre 2011

Comment détecter de nouveaux talents ?

Constat et enjeux

Libérer les énergies entrepreneuriales, c'est aussi permettre à de nouveaux talents de pouvoir s'exprimer. Notamment au sein des entreprises.

Proposition du Medef

Encourager la mobilité des salariés en promouvant les dispositifs ACCRE, EDEN et ARCE. La France s'est engagée depuis plusieurs années dans la voie de la « flexisécurité » qui a conduit notamment à la rupture conventionnelle et à la portabilité du droit individuel à la formation (DIF). Pour autant, la mobilité des salariés reste insuffisante. Et les mobilités choisies sont peu nombreuses. Trop de salariés ignorent encore qu'ils peuvent bénéficier d'aides de l'État dans le cadre du dispositif ACCRE (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise), EDEN (encouragement au développement d'entreprises nouvelles) voire même d'aides de l'Assédic lors de la reprise ou de la création d'une entreprise. Une campagne de communication peut donc être mise en place pour pallier à cette situation.

Encourager la transmission-reprise

Propositions du Medef

1/ Encourager l'accompagnement du repreneur pour le cédant et faciliter la transmission d'entreprise. Les vendeurs sont encore peu accompagnés pour franchir le cap de la cession. Pour encourager l'accompagnement du repreneur par le cédant, il pourrait être envisagé le dispositif suivant : au lieu de vendre son entreprise 100 tout de suite, le cédant pourrait la vendre 75 puis percevoir 25% plus tard si l'entreprise marche bien (plafonné à 25% et 500.000 euros, et être exonéré d'impôts entre temps). Cela aurait plusieurs avantages : favoriser la reprise d'entreprises, et donc les gains globaux en impôts, baisser le coût de transaction (les entreprises et les repreneurs s'endettent moins), et obliger les vendeurs à bien accompagner les repreneurs pendant la transmission de leur entreprise.

2/ Sécuriser la situation fiscale et sociale d'une entreprise dans un contexte de cession en élargissant la procédure de contrôle sur demande. Sur demande du cédant, cette procédure administrative et facultative permettrait de sécuriser l'antériorité fiscale sur les principaux impôts et taxes et l'antériorité sociale.

Atelier n°4

« Proposer de nouvelles sources de financement pour les entreprises »

Rappel des objectifs de l'atelier

Recenser l'ensemble des initiatives de place en cours ...

- pour faciliter l'accès des PME et des ETI au financement désintermédié ;

Proposer sur cette base un nombre limité d'instruments à développer en priorité, ...

- en définissant les modalités d'encadrement, notamment réglementaire, associées, en lien avec les autorités de contrôle ;

Recommander des pistes favorables au développement ...

- du capital risque, le financement par les Business Angels, le développement des plates-formes participatives (crowdfunding).

Les propositions du groupe devront veiller à être articulées avec la montée en charge de la Banque publique d'investissement (BPI).

Recommandations du Medef

1er objectif : Financer le besoin en fonds de roulement (BFR) par des outils moyen et long terme.

En période de crise, la question du financement du BFR devient plus délicate car si c'est un problème structurel, c'est un besoin que les entreprises, en particulier les PME, ont du mal à financer en raison de l'absence de garanties qui peuvent être apportées en contrepartie.

Le BFR, dont une des composantes est le crédit inter-entreprises, n'est pas aujourd'hui considéré comme devant être financé par de la dette à moyen ou long terme mais uniquement par le crédit bancaire à court terme.

En réalité, même si ses composantes se renouvellent, le BFR constitue un investissement pour l'essentiel permanent, même si des pointes saisonnières existent ; il devrait être donc logiquement financé par une ressource financière de long terme, donc par des crédits à moyen (voire long) terme, ce que la banque offre rarement.

Propositions du Medef

1/ Le BFR doit pouvoir être financé de façon durable : si le financement du BFR saisonnier relève d'un financement à court terme, le besoin qui naît de l'exploitation est avant tout un besoin de financement permanent, nécessaire à l'exécution du cycle d'exploitation, qui justifie un financement à plus long terme. La logique est de financer de façon durable un besoin permanent.

Le BFR doit donc pouvoir être financé par de la dette bancaire à moyen/long terme, compte tenu de la permanence de ce besoin et du risque qui y est associé. Cela revient à trouver un équilibre entre financement en fonds propres et financement bancaire à moyen/long terme, c'est-à-dire une structure financière durable permettant d'assurer les cycles d'exploitation successifs sur une période temps donnée tout en couvrant les aléas de l'entreprise.

Depuis, le 1er janvier 2013, Oséo garanti des crédits accordés par des banques privées aux TPE et aux PME, dont la durée normale est comprise entre 2 et 7 ans et qui ont pour objet de financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR) et de consolider les crédits court terme existants.

2/ En complément des outils de financement du BFR, le Medef propose la mise en place de lignes de crédit sur 3 ans glissants accordées par les banques. Ces lignes, appuyées sur des critères (covenants) revus et rediscutés chaque fin d'année, seraient accordées conjointement à l'octroi par la BPI d'un crédit simple, d'un CDP ou d'une garantie. Cette action conjointe sera adaptée à la taille de l'entreprise (PME ou ETI).

2ème objectif : Mettre au premier plan la Bourse des PME

Propositions du Medef

1/ Faire en sorte que la Bourse des Entreprises réponde bien aux préoccupations des PME/ETI et des acteurs spécialisés sur ces segments de marché.

Les PME ont besoin d'accroître leurs possibilités de financement long pour continuer à grandir en renforçant leurs capitaux propres.

Il faut que les travaux qui sont menés actuellement pour créer une véritable bourse des PME en France aboutissent à un projet qui réponde bien à leurs besoins et à ceux des acteurs de leur écosystème adaptée à leurs besoins, et soit mise en place rapidement.

2/ Parallèlement, il faut sensibiliser les chefs d'entreprises de PME aux réelles opportunités que pourrait leur offrir le marché et les inciter à ouvrir leur capital.

3ème objectif : BPI, assurer une passerelle entre le capital-risque et la bourse

Proposition du Medef

La BPI doit intervenir autrement que les acteurs traditionnels du capital afin d'assurer la passerelle entre la sortie des fonds de capital-risque et l'introduction en bourse. Ce rôle de passerelle vers les financements de marché pourrait être effectué dans le cadre d'interventions directes ou indirectes en haut de bilan ou en faisant garantir par la BPI une part des émissions obligataires groupées de PME/ETI. Permettant ainsi le développement de ces derniers ou de fonds de titrisation de créances inter-entreprises.

4ème objectif : Supprimer le privilège du Trésor pour améliorer les capacités de financement des entrepreneurs

Le privilège du Trésor, en diminuant l'efficacité des garanties que peut consentir une entreprise à ses partenaires financiers, affecte ses capacités de financement.

Parce qu'il conduit à attribuer par priorité au Trésor une part des fonds provenant de la réalisation des biens meubles du débiteur, le privilège du Trésor amoindrit la part des biens meubles sur laquelle peut s'exercer le privilège des salaires et favorise par conséquent son exercice sur les biens immeubles.

La garantie ne paraît donc pas suffisante aux partenaires financiers de l'entreprise, ce qui entraîne un refus des crédits sollicités.

Les créanciers privés des entreprises qui entendent obtenir paiement de leurs créances font face, en particulier lorsqu'est ouverte une procédure collective, aux garanties de recouvrement qui confèrent un caractère privilégié aux créances détenues par les salariés (ou l'AGS), les caisses de sécurité sociale et le Trésor. Le droit français prévoit également des privilèges au profit de certains des créanciers d'entreprises soumises à une procédure collective (I).

L'existence de ces privilèges influe sur la probabilité de recouvrement des créances détenues par les partenaires de l'entreprise, qui détermine à son tour la mesure dans laquelle ces partenaires vont accepter de consentir un crédit à l'entreprise. Dès lors que l'ordre de paiement des créanciers conduit à un paiement prioritaire des créances privilégiées, les capacités de financement des entreprises en sont affectées.

Proposition du Medef

Le MEDEF demande la suppression de ce privilège du Trésor afin de renforcer la capacité d'emprunt des entreprises.

5ème objectif : Assouplir le cadre réglementaire pour permettre les financements alternatifs aux financements bancaires, notamment le crowdfunding

Il s'agit de permettre aux entrepreneurs de compenser la baisse attendue du volume des financements par crédits bancaires au regard de nouvelles normes prudentielles de Bâle III, en rendant l'économie réelle moins dépendante du crédit bancaire¹⁹.

Propositions du Medef

1/ Promouvoir une réglementation permettant aux entreprises d'accéder à des sources de financements nouveaux : aux Etats-Unis, l'encadrement réglementaire de nouvelles sources de financement comme le crowdfunding a été liée à l'évolution globale de la législation des marchés boursiers avec un travail conjoint entre la loi ((Job Acts) et l'autorité des marchés financiers (SEC).

Cette vision globale intégrée apparaît indispensable afin de disposer d'une offre globale et cohérente de l'ensemble des acteurs intervenants sur le segment du financement en fonds propres, et équilibrée avec la protection des épargnants.

¹⁹ Il représente 92% du financement des entreprises.

2/ Assouplir le cadre fiscal de l'investissement ISF dans les PME, qui limite à 50 le nombre d'associés d'une holding ISF : c'est un obstacle inutile au développement de nouvelles formes de financement telles que le crowdfunding pour lequel la réglementation en vigueur est inadaptée à la logique du financement participatif qui repose sur un financement par la foule avec des petits tickets.

6^{ème} objectif : Donner une seconde chance aux entrepreneurs : réformer l'indicateur dirigeant de la Banque de France

Après une liquidation, trop d'entrepreneurs sont pénalisés par l'indicateur dirigeant de la Banque de France qui les empêche d'emprunter à nouveau pour rebondir et créer une nouvelle entreprise.

Propositions du Medef

Le Medef rappelle sa proposition de supprimer la cotation personnelle du dirigeant lorsque celui-ci n'a pas commis de faute de gestion et n'inscrire à la Banque de France que ceux qui auront fait l'objet de sanctions.

A noter que, la ministre Fleur Pellerin a annoncé au salon des entrepreneurs que le gouvernement réfléchit à la suppression de la notation, par la Banque de France, des dirigeants qui n'ont pas commis d'erreur de gestion. Le Medef se réjouit de cette volonté de réforme qui doit être une des priorités pour donner une seconde chance aux entrepreneurs en cas d'échec.

7^{ème} objectif : Orienter l'épargne vers les PME

Il est urgent de mieux orienter les flux d'épargne vers le financement des PME et ETI. Cela passe notamment par l'adoption de mesures fiscales qui sont développées dans le cadre de l'atelier Fiscalité auquel le Medef participe (cf. propositions Medef pour l'Atelier Fiscalité)

Propositions du Medef

1/ ISF PME : ouvrir l'ISF PME aux obligations longues émises par les PME.

2/ Exclure la réduction d'IR Madelin du plafonnement des niches et l'ouvrir aux obligations longues émises par les PME.

3/ PEA PME (cf. atelier fiscalité) .

Atelier n°5

« Promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat responsable »

Rappel des objectifs de l'atelier

Comment développer et augmenter les partenariats économiques et stratégiques

- entre entreprises classiques (« à but lucratif ») et entreprises sociales sous toutes leurs formes dans une logique de développement mutuel ? (du mécénat de compétence aux flux d'affaires croisés) ;

Comment développer au sein même des entreprises classiques des logiques d'entrepreneuriat social

- visant notamment à offrir des produits et services adaptés aux populations les moins solvables ? (logique « Base de la pyramide - Bottom of the Pyramid – BOP ») ;

Comment faciliter le parcours de l'entrepreneur responsable

- aux différents stades de développement de son entreprise ?
- La création de l'entreprise : quelle forme juridique envisager pour quelle finalité selon les activités et secteurs choisis ? Quelle forme de gouvernance ? Faut-il revoir la définition de la société présente dans le code civil ?
- Le développement de l'entreprise : quels partenariats commerciaux et industriels ? Vers quels financements se diriger ? Comment développer sa fonction d'employeur responsable ? Comment développer la croissance de l'entreprise en associant les salariés ?

Comment structurer un réseau d'accompagnement des projets des entreprises ?

- Quels partenariats au niveau local (DIRECCTE/Conseil régional/chambres de l'économie sociale et solidaire, Chambres consulaires, etc.) ? Quelles offres de service développer pour les entreprises, notamment pour permettre la professionnalisation et la responsabilisation de l'exercice de la fonction d'employeur ?

Recommandations du Medef

1/ La compétitivité n'est soutenable que si elle est équitable

La croissance à moyen et à long terme n'existe que si elle est partagée ; que si chacun peut prétendre à un traitement juste et équitable. L'équité doit faire partie des préoccupations essentielles de l'entreprise ; ses applications essentielles sont les domaines de l'emploi et les politiques de ressources humaines ; ses principes sont l'engagement et l'égalité des chances.

C'est au chef d'entreprise que revient la responsabilité d'incarner ces principes et de mettre en œuvre des règles adéquates au sein de son entreprise, quel que soit son cœur de missions.

2/ Tout entrepreneur, quel que soit son statut, peut être « responsable »

Si l'on s'en tient à la définition européenne de l'entrepreneuriat responsable, force est de constater que ces termes désignent des entrepreneurs qui ont mis en place, volontairement, au sein de leur entreprise des stratégies compatibles avec les enjeux de développement durable.

L'entrepreneuriat responsable couvre donc plus un état d'esprit, un mode d'action entrepreneuriale, une stratégie, une vision qu'un statut juridique.

L'entrepreneuriat responsable intègre également les entrepreneurs dits « sociaux » qui ont mis leurs qualités entrepreneuriales au service de la résolution d'un problème social et/ou environnemental à grande échelle. Quel que soit le domaine où il s'engage, l'entrepreneur social se donne comme critère majeur de réussite l'ampleur de son impact sur la société.

Ainsi, si certains entrepreneurs font de la résolution des problèmes sociaux et sociétaux la mission première de leur entreprise, d'autres se dotent d'outils, de partenaires et de process pour remplir ces enjeux.

3/ Comment faire pour encourager et soutenir l'entrepreneuriat responsable ?

Face à l'ampleur des défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels sont aujourd'hui confrontés les pays du Sud comme du Nord, des initiatives se multiplient non seulement pour développer des activités économiques différentes, au service de l'Homme et de la société, mais également pour penser des évolutions entrepreneuriales qui prennent en compte ces nouvelles contraintes et enjeux de société.

Ainsi, c'est donc non seulement une évolution du marché mais également de la société que l'entrepreneur se doit de prendre en compte s'il souhaite rester compétitif et surtout, continuer à exercer son activité.

Le vieillissement de la population, les attentes de la génération Y, la révolution numérique, la féminisation du marché du travail, la globalisation des échanges, ... tels sont certains des enjeux et paramètres que doivent prendre en compte les chefs d'entreprise au quotidien. Parallèlement à cela, nous assistons à l'émergence d'un « troisième marché » liée à l'augmentation de la précarité et de la pauvreté ainsi qu'à l'accroissement des fragilités. Ce troisième marché qui se situe à la frontière de l'économie de marché et de l'économie de solidarité, nécessite de penser de nouveaux modèles économiques construits sur des partenariats nouveaux entre le secteur dit de solidarité et le secteur marchand, entre les associations, les pouvoirs publics et les entreprises.

Pour répondre à ces enjeux et cette nouvelle donne, des mesures doivent être mises en place afin de soutenir le développement de l'entrepreneuriat responsable :

Propositions du Medef

- 1/ Soutenir la recherche et l'innovation (cf. propositions ateliers Innovation)
- 2/ Favoriser la co-construction et l'innovation sociétale
 - en créant un nouveau statut partenarial d'expérimentation et d'innovation sociétale entre le secteur associatif et l'entreprise
 - en accompagnant professionnellement les partenariats sur la base d'expérimentation déjà lancées avec les métiers du conseil
 - en communiquant et valorisant toutes modalités permettant de mettre à disposition les compétences de l'entreprise au profit de l'intérêt général

3/ Rationnalisant la gouvernance territoriale

- en faisant de l'échelon régional, le niveau idoine pour les structures d'accompagnement, d'information et de communication.

4/ Faire en sorte que tout entrepreneur soit RSE « oriented » dès la création de son entreprise

- en mettant en place une plateforme RSE afin notamment de valoriser l'engagement RSE

Atelier n°6

« Stimuler toutes les formes d'innovation dans l'entreprise »

Rappel des objectifs de l'atelier

Stimuler les différentes formes d'innovation au sein de l'entreprise,

- en particulier non technologique, innovation dans l'organisation et les process de l'entreprise, innovation dans les produits, etc. ;

Mieux mobiliser et adapter la diversité des financements

- au service des diverses formes d'innovation dans tous les types d'entreprises ;

Mieux diffuser l'esprit d'innovation et la mise en place de processus d'innovation au sein des entreprises,

- en accompagnant les entreprises primo-innovantes et en orientant les entreprises n'ayant jamais innové vers une démarche d'amélioration de leurs process, de leurs produits ou services, de leurs moyens de distribution ou de promotion.

Recommandations du Medef

De nombreuses réformes ont eu lieu et vont dans le bon sens (pôles de compétitivité, JEI, CIR...). Mais le défi de la compétitivité-innovation n'est pas gagné pour la France et ses entreprises.

L'arrivée d'un nouveau gouvernement et le changement de majorité permet d'envisager un changement de paradigme dans l'écosystème de l'innovation.

Deux mots d'ordre :

- l'innovation doit devenir un mode d'emploi mieux partagé entre les entreprises et tous les partenaires de l'innovation ;
- l'enjeu est encore davantage de développer l'innovation chez un plus grand nombre de PME, dont les PME innovantes, (notamment celles qui exportent) que de créer plus de startups.

Trois nécessités s'imposent :

- un changement de perspective dans la culture de l'innovation (émergence d'une culture généralisée de l'innovation) ;
- une évolution dans le financement des projets innovants souvent risqués ;
- et plus grande facilité d'accès des innovations au marché.

1er objectif : Diffuser largement la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans toute la chaîne de l'innovation - de la formation au marché

Propositions du Medef

1/ Intégrer des modules de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans toutes les formations de l'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, IUT...). Des notions comme l'expérimentation, l'échec, le travail collaboratif, la créativité, la résilience, doivent y être enseignées. Un tel cours, au suivi obligatoire, doit être mis en place rapidement ; un objectif de formation d'environ 100 heures doit être visé.

2/ Plus généralement, il convient de favoriser l'émergence d'une véritable culture de l'entrepreneuriat, de la prise de risque et de l'innovation en développant notamment le potentiel de créativité des étudiants, la prise d'initiatives et l'aptitude au travail de groupe, à l'instar par exemple des « travaux personnels encadrés » du lycée comptant pour le baccalauréat mais dans une dynamique de jumelage avec d'autres lycées européens pour faciliter l'ouverture sur le monde.

3/ Il est également nécessaire de développer une vision de l'innovation plus large que la technologie, en favorisant la découverte et les échanges entre étudiants de différentes disciplines autour de projets d'entrepreneuriat ou d'innovation dans un cadre pédagogique renouvelé.

La création d'un corps d'experts innovation (sur le modèle des experts ANVAR) issus de tous horizons (académique, recherche, grandes entreprises, PME et startups, monde associatif,...) permettra de rendre visible cette diversité de l'innovation (à la façon des Conseillers du Commerce Extérieur) de la France, et de disposer des expertises nécessaires pour la développer et la mettre en œuvre.

Exemples :

- L'association « Entreprendre pour apprendre » qui accompagne des collégiens et lycéens dans la création de mini-entreprises (plus de 1500 créées depuis 2004 et plus de 20000 jeunes formés).
- Les 24 heures chrono de l'entrepreneuriat organisé par l'ANRT pour les doctorants CIFRE
- Les référentiels d'enseignement sur le management de l'innovation et l'entrepreneuriat, développés en partenariat entre le MEDEF et la CPU, ou l'Association Bernard Gregory (pour les doctorants et écoles doctorales).
- Les formations transversales / pluridisciplinaires (ingénieurs, commerciaux, designers) à l'innovation pour favoriser l'ouverture, une approche plus large de l'innovation que la technologie. Voir les formations de l'ENSCI, de la d-school de Paris-Est avec l'ENPC, le MS DI & CI de Strate College avec l'Ecole des Mines, ou le programme Conception d'un Produit Innovant de l'ESSEC, Centrale et Strate College ou encore les formations de la Chaire Entrepreneuriat d'ESCP Europe comme Paris Factory (en formation continue).

Le MEDEF doit être consulté sur les maquettes de formation.

2ème objectif : Faire du binôme chercheur - docteur l'interface privilégiée recherche publique – PME

Propositions du Medef

1/ L'enjeu est de développer les liens entre recherche publique et entreprises, et accélérer les échanges et le transfert. Il est nécessaire à cette fin de parvenir à une double acculturation d'une part des universités et de la recherche publique en général aux conditions de succès de l'innovation, et d'autre part des entreprises aux méthodes de la recherche. Le docteur ou l'ingénieur-docteur joue un rôle déterminant d'interface et de facilitateur de diffusion des connaissances entre les universités et les entreprises, et de passeur de la recherche fondamentale au développement applicatif. Ces échanges sont importants à développer notamment entre docteurs en sciences sociales qui sont plus en retard dans leur insertion en entreprise. Ils jouent un rôle important dans les nouveaux types d'innovation liés aux usages et aux services, doivent également permettre de sécuriser et de développer les innovations non technologiques en diffusant les analyses des usages et en contribuant à la rédaction d'états de l'art pour étayer des dossiers de CIR, JEI ou autre (états de l'art définissant les obstacles et les ruptures dans les scénarios d'usage par exemple).

2/ Les entreprises doivent accentuer leurs échanges avec l'enseignement supérieur pour promouvoir et enrichir le diplôme de docteur afin de développer leur valorisation et leur insertion professionnelle. Cela contribuera à rejoindre de nombreux autres pays Européens pour lesquels ce diplôme est un standard de référence au niveau international et un véritable vecteur pour davantage d'innovations. L'insertion des doctorants dans les entreprises, et notamment les PME par le dispositif CIFRE est exemplaire.

3ème objectif : Développer les achats de grands groupes auprès d'entreprises innovantes

Propositions du Medef

1/ Les entreprises doivent aller vers une vision globale de la création de valeur afin d'anticiper et de s'adapter pour bénéficier des grands changements économiques, environnementaux et sociétaux comme la génération Y. Il faut revaloriser le rôle des acheteurs dans les relations avec les parties prenantes en leur permettant / les incitant à faire émerger des innovations en les référençant, en plus de d'avoir une gestion plus équilibrée des délais de paiement. Il convient donc d'assouplir sensiblement la clause de dépendance qui empêche de passer commande à des entreprises pour un montant supérieur à 30 % de leur chiffre d'affaires. Cette mesure pourrait dans un premier temps bénéficier au moins aux entreprises relevant du statut de JEI et sous contrôle (avis favorable) d'Oséo ou de la BPI.

Cette « labellisation Oséo » correspond à une perception partagée par de nombreuses entreprises. Plus large que la JEI, elle serait applicable à une innovation, donc potentiellement à un champ plus large, ce qui permettrait d'inciter plus de PME à innover.

La création d'un fonds garantie « innovation » BPI permettrait en outre de compléter ce dispositif en proposant des garanties en cas de défaillance d'un fournisseur innovant.

2/ Il est également important de ne pas se focaliser uniquement sur la vente aux grands groupes, mais également de développer l'accès au marché des PME ,par exemple en créant des plates-formes d'achat collaboratif mettant en avant les solutions innovantes et les dispositifs de financement associés (la prise en compte des dépenses dans le CIR, certaines aides d'Oséo/BPI pour le transfert et la maturation, ...). Ces plateformes pourraient être développées au sein de filières (comme le programme BoostAéro), ou de régions.

4ème objectif : Développer l'essaimage dans les bassins d'emplois en crise

Proposition du Medef

L'accélération des mutations économiques est un fait qui, lorsqu'il touche des sites importants d'industrie et de services (Alcatel-Lucent à Vélizy-Villacoublay, PSA à Aulnay, ...) recèle également des opportunités. C'est le cas de l'essaimage, surtout lorsqu'il est pratiqué « à froid », comme pour de nombreuses entreprises réunies dans l'association DIESE (Renault, EDF, Orange, St Gobain, Air France, SFR, Sanofi, Total ...).

Ces initiatives devraient être encouragées, notamment en favorisant le développement d'attitudes entrepreneuriales au sein des entreprises et en favorisant leur insertion dans le tissu économique local (incubateurs, pépinières, réseaux d'accompagnement, ...), et en maintenant également un lien avec leur entreprise d'origine (par exemple référencement des produits et services par les départements, achat de ces entreprises). Ces associations d'entrepreneurs essaimés fonctionneront également comme des réseaux de capteurs « early adopters » pour favoriser l'insertion de solutions innovantes au sein des grands groupes. Un bon exemple est le Club des Entrepreneurs Français des Telecoms (CEFT).

5ème objectif : Assurer un meilleur accompagnement des entreprises au niveau territorial dans leur démarche d'innovation

Propositions du Medef

1/ Mobilisation des fonds régionaux de formation (*Fléchage fonds OPCA – Agefos-PME*) pour des formations à l'innovation : créativité, travail collaboratif, business modèle, ateliers prototypage rapide, financement de l'innovation .Il s'agit d'accompagner et d'anticiper le changement en développant ces types de formations sur les tendances/technologies nouvelles.

2/ Développement de Clubs « MEDEF Innovation et Territoires-MIT » dans l'esprit pédagogique des clubs APM – « progrès du management » pour favoriser et intensifier les échanges de bonnes pratiques entre les entreprises locales. Cela inclut l'apprentissage par les échecs / rebonds de certains membres, l'usage d'outils comme le CIR, ... permettant de passer outre les fausses idées qui circulent.

3/ Développement de clubs locaux d'entrepreneurs à l'image des Clubs « MEDEF Innovation et Territoires-MIT » dans l'esprit pédagogique des clubs APM – « progrès du management » pour favoriser et intensifier les échanges de bonnes pratiques entre les entreprises locales. Cela inclut l'apprentissage par les échecs / rebonds de certains membres, l'usage d'outils comme le CIR, ... permettant de passer outre les fausses idées qui circulent.

4/ Promotion des écoles de l'innovation de l'ANRT (avec le CNRS, le CEA, l'INRIA, ...) pour développer des relations constructives de partenariat et d'échanges de connaissances entre les PME et les laboratoires publics.

5/ Il faut également citer les pôles de compétitivité, les CTI, les instituts Carnot, les plates-formes de CEA Tech, les IRT. Ce sont en effet des acteurs directs, très efficaces. Autant que possible, il faut essayer d'éviter les intermédiaires, souvent insuffisamment qualifiés, et globalement trop nombreux.

6ème objectif : Créer, dans chaque pôle de recherche et d'enseignement supérieur, des fonds d'amorçage associant les divers acteurs de financement

Proposition du Medef

L'amorçage technologique est une phase insuffisamment soutenue par les pouvoirs publics français alors que c'est une phase à haut-risque difficilement soutenable par les seuls fonds privés. Il est nécessaire de créer un fonds d'amorçage dans chaque pôle, combinant les apports complémentaires des leviers que constituent aussi bien les fonds publics et les business-angels que le capital-risque ou le capital-développement.

Atelier n°7

« Offrir à l'entrepreneur un accompagnement global et sur-mesure »

Rappel des objectifs de l'atelier

Comment améliorer les dispositifs d'accueil et d'orientation ? Comment mieux évaluer les besoins du créateur afin de mieux faire correspondre les propositions aux attentes différenciées des chefs d'entreprise, en harmonisant les meilleures pratiques sur tout le territoire, en créant des indicateurs transverses et partagés pour tous les réseaux d'accompagnement, en adaptant notamment le niveau d'accompagnement au potentiel de croissance des entreprises ?

Comment mieux valoriser le mentorat, le coaching, ainsi que les diverses formes d'accompagnements qui constituent un soutien décisif aux créateurs d'entreprises de croissance, pourtant insuffisamment utilisés ? Faut-il, par ailleurs, envisager la création d'un « filet de sécurité » pour les créateurs d'entreprise ?

Comment améliorer la présentation des offres d'accompagnement aux créateurs ? Comment donner une meilleure lisibilité à l'ensemble de l'offre ? Quels sont les dispositifs d'accompagnement qui pourraient bénéficier d'outils en ligne ?

Comment assurer une chaîne cohérente et continue de suivi du créateur d'entreprise en s'appuyant sur une meilleure synergie des acteurs de l'accompagnement, qu'ils soient privés ou publics ? Comment assurer la cohérence des dispositifs avec la mise en place de la BPI ? Comment assurer les transferts des dossiers de créateurs entre les différentes entités ?

Constat et enjeux

Le taux d'échec de créations d'entreprise est encore trop élevé. 60.000 entrepreneurs échouent économiquement chaque année. Mais il est possible d'améliorer le score. En renforçant leur formation et en systématisant l'accompagnement, en maintenant, voire en développant les programmes d'aides à la création, en adaptant les financements et en sécurisant le début de l'activité. Sans oublier de permettre à l'entrepreneur de mieux rebondir après un échec.

Recommandations du Medef

1er objectif : Renforcer la formation

Propositions du Medef

Un projet de création d'entreprise ne s'improvise pas. Il requiert des connaissances techniques indispensables de la part de l'entrepreneur. Celles-ci peuvent être complétées tout au long de la vie du chef d'entreprise afin de lui permettre de faire vivre son projet dans la durée. Mais le développement de l'entrepreneuriat passe aussi par la formation de l'ensemble des acteurs rencontrés par le créateur dès les ses premières démarches effectuées pour concrétiser son idée.

1/ En formant à l'entrepreneuriat tout acteur susceptible de délivrer de l'information sur ce sujet. Dans le maquis des aides et la jungle de l'information, l'orientation du créateur est souvent difficile faute d'avoir en face de lui un interlocuteur ayant une connaissance concrète du monde de l'entreprise. Il est donc nécessaire de former à l'entrepreneuriat tout acteur susceptible de lui délivrer de l'information : CCI, Maisons de l'Emploi, Pole Emploi, associations, etc. Il pourrait être aussi envisagé de regrouper sur chaque territoire, en un lieu unique dédié à la création d'entreprise, un correspondant pour chacun d'entre eux.

2/ En développant la formation à l'entrepreneuriat dans les réseaux bancaires. Les relations entre banquier et créateur sont souvent difficiles faute pour les premiers de bien connaître les problématiques du second. De nombreux créateurs regrettent encore le fait de devoir défendre leur projet devant des chargés de clientèle ou des directeurs d'agence sans expérience entrepreneuriale. Certains réseaux bancaires ont déjà mis en place des formations à l'entrepreneuriat pour leurs cadres. Ces initiatives encourageantes devraient être généralisées.

3/ En sensibilisant le créateur et l'entrepreneur à l'importance d'une formation continue. Une formation ad'hoc de l'entrepreneur - sur le modèle du DIF du salarié - est essentielle aujourd'hui pour pouvoir répondre aux défis permanents d'un monde en perpétuel changement : anglais, finance, fiscalité, innovation, export, management, etc.

4/ En sensibilisant le créateur à la constitution d'un véritable conseil d'administration actif. Cet acte stratégique est souvent ignoré. Il est pourtant essentiel pour mener à bien son projet. Et le cas échéant, de permettre à l'entrepreneur une ouverture de son capital dans les meilleures conditions. Cette sensibilisation pourrait être menée avec le réseau des experts comptables.

2ème objectif : Maintenir les nombreux programmes d'aides à la création d'entreprise

Il existe de nombreux programmes d'aides à la création d'entreprise. Leur maintien est essentiel pour permettre au plus grand nombre de devenir entrepreneur. Ils participent de la richesse de notre écosystème entrepreneurial.

Proposition du Medef

En encourageant la multiplication des programmes d'aides à la création soutenus par des entrepreneurs : la multiplication des programmes d'aides à la création d'entreprises, soutenus par des industriels, des acteurs privés ou des entrepreneurs ouvre des perspectives intéressantes pour de nombreux porteurs de projets. Ces programmes donnent régulièrement lieu à des concours permettant de révéler les idées les plus brillantes mais sont aussi autant d'occasions de rassembler l'ensemble des acteurs du développement de l'entrepreneuriat d'un même territoire lors d'un même événement.

3ème objectif Faire de l'accompagnement un réflexe

L'accompagnement du créateur est souvent un accélérateur de succès. Il doit donc être encouragé. Mais pour garantir au porteur de projet une bonne qualité de son accompagnement, la professionnalisation des experts doit être assurée. Elle passe également par une mobilisation d'anciens chefs d'entreprises susceptibles de partager leur expérience en rejoignant les réseaux d'accompagnement. Enfin, le développement du mentorat peut aussi apporter une aide précieuse à certains créateurs.

Propositions du Medef

1/ En professionnalisant les accompagnateurs : il existe aujourd'hui en France 6 principaux réseaux d'accompagnement dont le professionnalisme à directement concouru aux succès de milliers de créateurs d'entreprises. Afin d'éviter toute dérive, il est proposé de labelliser ces réseaux afin que l'accompagnement devienne un réflexe pour tout porteur de projet.

2/ En mobilisant les anciens chefs d'entreprise pour accompagner les jeunes créateurs : renforcer l'accompagnement, c'est développer le nombre d'accompagnateurs susceptibles de répondre à une demande croissante. Or leur nombre est encore trop faible. Aussi une action de communication devient urgente pour encourager les anciens chefs d'entreprise à intégrer un réseau d'accompagnement.

3/ En soutenant le mentorat : cet accompagnement personnel, volontaire et gratuit, à caractère confidentiel, apporté sur une longue période par un mentor pour répondre aux besoins particuliers du créateur a montré combien il pouvait augmenter le taux de survie et la croissance des entreprises. Selon des conditions de garantie de qualité, il doit être soutenu.

4ème objectif : Sécuriser le début de l'activité

Le début de l'activité est un moment particulièrement critique pour le jeune créateur. Du choix du local à la recherche du premier client, en passant par le paiement du bénéfice imposable pour la première année, les épreuves ne manquent pas.

Propositions du Medef

1/ En renforçant l'engagement entrepreneurial du donneur d'ordre : afin de donner leur chance aux jeunes entreprises, il pourrait être demandé au donneur d'ordre de faire apparaître dans son rapport RSE le détail de ses actions en faveur des nouveaux créateurs.

2/ En développant la garantie des baux commerciaux pour les jeunes créateurs : il est difficile de demander à un jeune créateur de s'engager à travers la signature d'un bail commercial pour une durée de neuf ans. Afin de pouvoir permettre au créateur de bénéficier de l'entière protection d'un bail commercial, tout en préservant les intérêts financiers du propriétaire, il est proposé de développer la garantie des baux commerciaux pour les jeunes entrepreneurs pour une durée de 2 ans renouvelable.

5ème objectif : Permettre de mieux rebondir après l'échec

Ce qui ne tue pas, rend plus fort. Permettre à un entrepreneur de mieux rebondir après un échec, c'est la possibilité de lui éviter de refaire les mêmes erreurs dans un nouveau projet.

Propositions du Medef

1/ En réformant l'indicateur dirigeant pour le rendre plus pro entrepreneuriat : la Banque de France attribue un indicateur aux personnes physiques qui exercent une fonction de dirigeant de personnes morales ou qui ont la qualité d'entrepreneur individuel. En cas d'échec, après une liquidation, trop de jeunes entrepreneurs sont encore marqués du fer rouge de la Banque de France et ne peuvent donc se lancer dans une nouvelle activité rapidement. En dépit du raccourcissement du délai d'attribution et de diffusion de l'indicateur dirigeant après un jugement de liquidation judiciaire, une réforme plus ambitieuse de cet indicateur est nécessaire. Elle devrait permettre de bien faire une différence entre les mandataires sociaux ayant commis des actes délictueux et les entrepreneurs de bonne foi, dont la seule faute est de présenter un passif.

2/ En sensibilisant les créateurs à la nécessité de souscrire à l'assurance chômage de l'entrepreneur et du mandataire social : pourtant créée en 1979, la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) est souvent méconnue par les jeunes créateurs. Afin de leur permettre de vivre sereinement leur aventure entrepreneuriale, une campagne de communication est nécessaire afin de les sensibiliser sur ses avantages.

3/ En prônant la PME attitude au sein de l'administration afin qu'elle soit bienveillante vis-à-vis des PME

Comment interconnecter les acteurs de l'entrepreneuriat ?

Constat et enjeux

Il existe de nombreux acteurs agissant en faveur de l'entrepreneuriat. Pour installer durablement l'esprit d'entreprise en France, il convient de dynamiser et de rationaliser l'ensemble de ces parties prenantes. Le MEDEF, fort de son implantation nationale, est légitime pour y participer activement.

Proposition du Medef

Dynamiser les structures d'accompagnement : en labellisant les incubateurs existants. Les incubateurs peuvent se différencier entre eux par les services qu'ils proposent, leur caractère lucratif ou non, ou encore le type de projets qu'ils ciblent. Un label MEDEF pourrait permettre un maillage efficace et une coopération renforcée avec l'ensemble des MEDEF territoriaux.

Atelier n°8

« Réussir la projection précoce des PME à l'international »

Rappel des objectifs de l'atelier

Mieux identifier les conditions de succès d'une projection précoce des PME à l'international :

- De plus en plus d'entrepreneurs souhaitent exporter dès les premières années et, parfois, leurs premiers marchés sont localisés à l'étranger : comment mieux les soutenir ?
- D'une manière générale, comment apporter un soutien public plus efficace aux jeunes entreprises dans leur démarche de croissance par l'exportation, en mobilisant l'ensemble des acteurs (Ministère du commerce extérieur, réseau diplomatique, Ubifrance, chambres de commerce, COFACE, conseillers du commerce extérieur, collectivités locales...)?

Etudier les besoins de projection internationale des jeunes entreprises technologiques et les conditions de leurs réussites.

- Que cherchent-elles à l'étranger : partenaires technologiques, capitaux, marchés et premiers terrains de développement ? Comment favoriser les mises en relation, les aider à identifier les interlocuteurs pertinents, les bonnes bases d'implantation ? Comment favoriser les partenariats ou les jumelages entre incubateurs et pépinières en France et leurs homologues à l'étranger, renforcer la dimension internationale des programmes d'entrepreneuriat de nos grandes écoles et universités ?
- Comment permettre leur développement international en veillant à ce qu'elles s'ancrent dans le même temps en France (financement, liens avec les écosystèmes) ? Quels rôles pour les pôles de compétitivité ?
- Une attention particulière sera apportée aux jeunes ingénieurs ou cadres en sortie d'écoles et d'universités pour s'assurer qu'ils peuvent trouver en France les conditions propices à la réalisation de leurs projets tout en capitalisant sur leur ouverture et culture internationales.

Au-delà des entrepreneurs technologiques, les entreprises de création récente doivent-elles être encouragées à prendre pied sur les marchés étrangers ?

- Lesquels et avec quel appui public ? L'internet peut-il être un outil utile à leur développement ?

Proposer des mesures visant à attirer les talents et entrepreneurs étrangers pour qu'ils développent leurs projets en France :

- détection, sélection, accompagnement, délivrance de visas, accueil en France dans des structures adaptées, insertion dans les écosystèmes d'innovation. Une attention particulière sera apportée aux entrepreneurs et ingénieurs français ayant créé leur entreprise à l'étranger ou travaillant dans des entreprises étrangères, qui pourraient revenir en France avec de nouveaux projets entrepreneuriaux.

Quel comportement entrepreneurial permet une croissance rapide à l'international des entreprises dès leur naissance ?

- L'entrepreneuriat précoce à l'international se définit-il comme la « combinaison de comportements innovateurs et de prises de risque qui franchissent les frontières nationales ». Comment stimuler le processus entrepreneurial de découverte et d'exploitation à l'international d'une opportunité de création d'un produit ou service ? Comment faciliter l'évaluation et l'exploitation d'opportunités par l'entrepreneur au-delà des frontières par des firmes, nouvelles souvent de taille petite ou moyenne ?

Recommandations du Medef

La relative faiblesse de notre capacité de projection à l'international s'explique par des contraintes endogènes (fiscalité, financière...) et ne requiert pas d'outils de soutien exports autres que ceux existants et dont la performance et la diversité sont enviés de nos concurrents.

En revanche, notre esprit d'entreprendre est bridé par une sinistrose récurrente, une difficulté de s'adapter et de réfléchir « *comme un étranger* » et une faible prise de risque de ceux qui doivent soutenir et accompagner nos entreprises à l'international. Plus que des outils ou des idées, c'est avant tout une **révolution culturelle et éducative nationale** qu'il faut lancer pour inciter et récompenser la « prise de risque » - et non punir le risque d'échec, travailler collectif et être optimistes sur l'avenir de la France et de l'Europe.

Il faut faire évoluer, de manière efficace et profonde, l'éducation et l'information au plan de l'économie, de l'entreprise et du contexte européen et international, pour bien faire entrer dans les esprits le caractère incontournable de leurs réalités (mondialisation), et ce à tous les niveaux où c'est nécessaire : monde politique, médias, administration, entreprises,

Les futurs entrepreneurs français doivent comprendre que l'avenir est aussi, et surtout, dans les marchés internationaux. Il faut leur apprendre, très tôt, à connaître ces marchés et leurs demandes ; à être à l'aise à l'étranger, tant au niveau culturel qu'au niveau des langues étrangères. Il faut leur montrer les avantages de l'Europe et les opportunités créées par son marché unique, ainsi que les avantages obtenus par l'UE dans les négociations multilatérales (OMC) et bilatérales de libre-échange (accord UE-Corée du Sud par ex.).

1er objectif : Sensibiliser les futurs jeunes diplômés au commerce international

Propositions du Medef

1/ A l'instar des référentiels « Entrepreneuriat & esprit d'entreprendre », « Intelligence économique » et « connaissance de l'entreprise » définis dans le cadre de la convention-cadre MESR/ MEDEF, il conviendrait de sensibiliser les étudiants généralistes (Bac+3/ Bac+5) des écoles de commerce, d'ingénieurs et d'universités au commerce international, ses règles et ses opportunités.

Le MEDEF préconise la création d'un référentiel cadre d'une quarantaine d'heures sur 3 ans, qui servirait de base à cette ouverture d'esprit et à cette connaissance du Monde.



Ce référentiel pourrait être renforcé par la mise en place, dans les universités françaises, des stages obligatoires à l'étranger (à minima en Europe), en parallèle d'une action pour renforcer l'apprentissage de langues étrangères, et notamment l'anglais.

2ème objectif : Sensibiliser les TPE et PME aux opportunités internationales

A l'heure actuelle, seuls les grands groupes se tiennent informés et suivent les négociations liées aux accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux.

Or, la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux, tout comme les débats menés à l'OMC, peuvent représenter de véritables opportunités pour les patrons des TPE et PME. L'ouverture de ces nouveaux marchés est encore trop méconnue voire ignorée du tissu entrepreneurial français.

Proposition du Medef

Faire de la pédagogie auprès des PME sur les opportunités liés aux accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux, notamment via les réseaux d'accompagnement.

3ème objectif : Faire de l'international, une cause nationale en déclarant 2014 « l'année de l'export en France »

L'une des faiblesses françaises est l'absence de prise de conscience nationale que l'international est l'avenir de l'économie française.

Proposition du Medef

Une piste de solution pourrait être de faire du « commerce extérieur » une cause nationale en faisant la priorité de l'année 2014 ou 2015, à l'instar de l'année franco-brésilienne, par exemple.

Cette année « Commerce extérieur » pourrait être inaugurée par un grand événement Business conduit par le Président de la République, le Président du MEDEF et les Présidents des autres principales organisations représentatives des entreprises.

4ème objectif : Réformer le crédit d'impôt Export

Pour faciliter les efforts financiers des entreprises pour se développer à l'international, le crédit impôt export, peu utilisé, devrait être assoupli et simplifié, voire à être transformé en une aide comparable au Crédit Impôt Recherche.

Proposition du Medef

Il serait réservé strictement aux PME/ETI et dont l'assiette serait l'augmentation du chiffre d'affaires international d'une année sur l'autre. Il s'agirait là d'un moteur puissant pour le développement de nos exportations. Il contribuerait également à la pérennisation des activités des PME déjà lancées à l'international.

5^{èm} objectif : Elaborer un véritable projet de marketing publique, afin de promouvoir la « marque France », sur le territoire national et à l'international

Le principe d'une « marque France » est intéressant s'il sert à renforcer l'image des produits français, à valoriser leur tradition et leur qualité, et à mettre en avant le savoir-faire de nos entreprises (à l'image de ce que font les allemands, associant la « qualité allemande » à leurs produits, ou encore les indiens, avec un véritable plan de marketing d'état – Le « *Incredible India* »).

Propositions du Medef

1 / Le MEDEF préconise l'élaboration d'un projet d'envergure nationale, qui mobiliserait les différentes parties prenantes (institutions gouvernementales, Ministères, entreprises et représentants d'entreprises) sur la promotion de la « marque France ». Cette campagne aurait un double objectif :

- Soutenir les exportations françaises, à travers la promotion de ce qui est fabriqué en France et de l'excellence française à l'étranger. Ceci aurait pour effet l'augmentation de la demande étrangère des produits français.
- Attirer les investisseurs, les étudiants et les touristes étrangers en France.

Toutefois, il est important de souligner que la « marque France » ne doit pas se traduire par des mesures protectionnistes, néfastes pour notre compétitivité sur le long terme, et dommageables pour le consommateur et pour le contribuable français. En outre, elle doit respecter les règles du marché unique, et celles du commerce international (engagements européens à l'OMC).

2/ Favoriser en France l'émergence d'acteurs spécialisés dans le « go to market » international

Atelier n°9

« Inventer l'entreprise du futur »

Rappel des objectifs de l'atelier

Engager une réflexion prospective sur la nature des technologies qui seront mobilisées par les entreprises à l'horizon 2020-2025.

Envisager leur impact sur la gouvernance, l'organisation, le fonctionnement et le management de la chaîne de valeur et de production des entreprises.

Envisager les évolutions sociétales et réglementaires.

Etudier comment mieux diffuser les outils numériques dans l'entreprise.

S'interroger sur les moyens d'assurer une meilleure diffusion des compétences liées à l'usage des nouvelles technologies.

Recommandations du Medef

Quels que soient les domaines, l'entreprise du futur doit être considérée au-delà de sa seule capacité d'innovation scientifique et technologique, -incrémentale ou de rupture - pour être véritablement porteuse de croissance. Elle concerne tout autant le management, les conditions de travail, le développement du capital humain, les relations entre partenaires économiques, et peut-être plus encore l'imagination de nouveaux marchés et de nouveaux produits et services.

1er objectif : Rappel des nombreuses mutations du monde entrepreneurial qu'a engendrées la montée en puissance du numérique (transformation des modes de vie et de travail ; compétitivité accrue des entreprises ; mutations des métiers et des qualifications requises ...)

Propositions du Medef

1/ Assurer une observation minutieuse et continue des évolutions induites par le numérique, par la mise en place d'outils pérennes et appropriés aux objets de l'observation : l'observatoire du numérique existant doit être renforcé dans ce sens dans un esprit statistique et prospectif.

2/ Permettre une adaptation rapide de la formation initiale et continue des jeunes et des salariés aux exigences des métiers transformés par le numérique. L'entreprise du futur devra aussi intégrer dans son offre de formation les possibilités nouvelles de transfert de connaissances qu'offre le numérique en la matière, comme les MOOC par exemple (Massive Open Online Courses).

3/ Diffuser largement les bonnes pratiques (co-construction et conduite de projets, créativité partagée ...) issues des observations récentes de la transformation des modèles managériaux dans l'entreprise.

4/ Favoriser et encourager le changement de modèles de production, de commercialisation, de gestion ... des entreprises pour que la transition numérique soit accélérée en France (incitations fiscales ?).

2ème objectif : Rappel des spécificités de financement des start-up et de de l'innovation dans les entreprises qui exploitent une innovation issue du numérique (fort besoin de financement dans la période d'amorçage).

La France est actuellement en dessous de la moyenne de l'UE à 15 en matière de capital amorçage à cause de la faible capacité d'intervention des business angels.

Propositions du Medef

1/ Favoriser l'orientation de l'épargne vers les phases amont de la chaîne de financement.

2/ Assurer une stabilité réglementaire, juridique et fiscale aux entreprises en création.

3ème objectif : La numérisation de l'économie et de la société a permis une création exponentielle de données aux origines très variées (entreprises, administrations, particulier, organisations, institutions ...), dont la vitesse de circulation est en constante augmentation

Proposition du Medef

L'utilisation des données (open data et big data) doit être un vecteur et un accélérateur de la création d'entreprise, en garantissant à tous un accès libre à ces données et aux internautes, l'assurance d'une utilisation respectueuse de leurs données personnelles

4ème objectif : L'entreprise de demain sera vigilante et assumera pleinement sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Cet impératif s'imposera d'autant plus que les ressources naturelles s'amenuisent et que pour durer dans le temps l'entreprise devra anticiper : les risques, les menaces, mais aussi les attentes de plus en plus fugitives de ses clients et les besoins nouveaux d'une économie en mutation. Par ailleurs, une plus grande prise en compte du mieux vivre au travail pour les salariés est utile, c'est un facteur indéniable de création de valeur comme peut en attester les modèles managériaux des géants de l'internet.

Proposition du Medef

La Responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise doit être un paramètre dans la construction des nouveaux modèles d'affaires, c'est un levier de performance et de longévité, c'est aussi un investissement citoyen que doivent revendiquer les entreprises.

Annexes

P

47

Tableau n°1

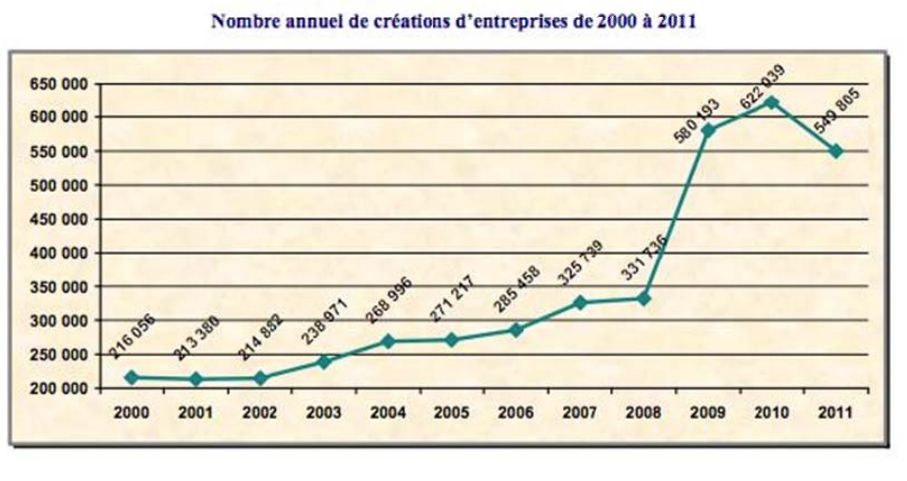
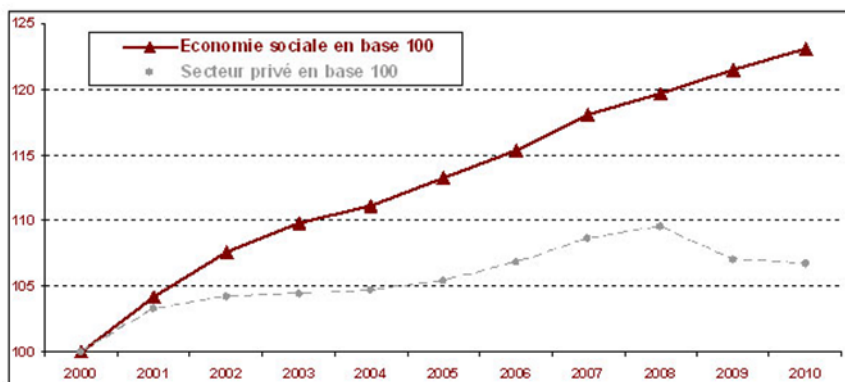


Tableau n°2

Croissance de l'emploi dans l'économie sociale et le secteur privé 2000-2010



Source : ACOSS-URSSAF - Traitement Recherches et Solidarités.

Tableaux n°3 à 7

Portrait type du créateur

C'est le plus souvent un homme

en %

Secteurs d'activité	Entreprises créées en 2010		
	Répartition par sexe		Part des femmes créatrices
	Femmes	Hommes	
Industrie	4,1	6,5	20
Construction	6,6	23,7	10
Commerce et réparation	25,3	23,9	30
Transports et entreposages	2,1	3,2	21
Hébergement et restauration	8,2	7,0	32
Information et communication	3,0	4,3	22
Activités financières et d'assurance	1,3	1,4	27
Activités immobilières	4,5	3,4	35
Soutien aux entreprises	22,0	18,2	32
Enseignement, santé et action sociale	12,8	4,4	54
Services aux ménages	10,2	4,1	50
Ensemble	100,0	100,0	28

Champ : France, entreprises créées au cours du 1er semestre 2010, actives en septembre 2010 et exerçant des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquête Sine 2010 - première interrogation (2010).

Il est diplômé

en %

	Entreprises créées en 2010	
	Femmes	Hommes
Diplôme		
Aucun diplôme	8,6	13,0
CEP, BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	5,2	6,1
CAP / BEP	14,7	23,7
Baccalauréat technique ou professionnel, autres brevets	11,8	11,7
Baccalauréat général	8,6	5,6
Diplôme supérieur au baccalauréat	51,0	39,9
Ensemble	100,0	100,0
Situation préalable		
En activité (salarié, indépendant, chef d'entreprise...)	51,2	58,2
Au chômage depuis moins d'un an	20,4	22,5
Au chômage depuis un an ou plus	12,0	10,6
Sans activité professionnelle	16,5	8,7
Ensemble	100,0	100,0

Champ : France, entreprises créées au cours du 1er semestre 2010, actives en septembre 2010 et exerçant des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquête Sine 2010 - première interrogation (2010).

P

49

Il démarre avec moins de 4000 euros

en %

Moyens nécessaires	Entreprises créées en 2010	
	Femmes	Hommes
Moins de 4 000 euros	34,1	27,9
De 4 000 euros à moins de 8 000 euros	12,3	14,2
De 8 000 euros à moins de 16 000 euros	15,4	17,5
De 16 000 euros à moins de 40 000 euros	17,1	17,5
40 000 euros ou plus	21,1	22,9
Ensemble	100,0	100,0

Champ : France, entreprises créées au cours du 1er semestre 2010, actives en septembre 2010 et exerçant des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquête Sine 2010 - première interrogation (2010).

Il est généralement déjà en activité

en %

	2002 (1)	2006 (r)
En activité	52,4	50,1
Chômeur de moins d'un an	18,5	21,0
Chômeur de plus d'un an	15,4	19,5
Inactif	13,7	9,4
Total	100,0	100,0

r : données révisées.

(1) : hors secteur financier.

Champ : France, activités marchandes hors agriculture ; créations au cours du 1er semestre.

Source : Insee, enquêtes Sine 2002 et 2006.

P

50

Il veut être avant tout indépendant

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Etre indépendant	60,5	61,3	60,7
Goût d'entreprendre et désir d'affronter de nouveaux défis	45,4	41,3	44,2
Perspective d'augmenter ses revenus	27,3	24,7	26,6
Opportunité de création	21,5	25,4	22,6
Idée nouvelle de produit, de service ou de marché	14,7	13,4	14,3
Exemples réussis d'entrepreneurs dans l'entourage	8,4	9,1	8,6
Sans emploi, a choisi de créer son entreprise	19,8	20,4	20,0
Sans emploi, y a été contraint	4,2	3,6	4,0
Seule possibilité pour exercer sa profession	6,8	10,6	7,8

Note : les créateurs d'entreprise pouvaient indiquer jusqu'à trois raisons différentes. La somme des pourcentages pour les hommes et celle pour les femmes dépassent ainsi 100%.

Lecture : Parmi les principales raisons ayant poussé les entrepreneurs à créer leur entreprise en 2006, "être indépendant" est la plus souvent mentionnée.

Champ : France, entreprises créées au cours du 1er semestre 2010, actives en septembre 2010 et exerçant des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, enquête 2010 - première interrogation (2010).



Contact : Céline Micouin

Direction Entreprises et Société

cmicouin@medef.fr

Dépôt légal : Février 2013